



2018

Rapport d'Activité Animation du SAGE Nonette et du Contrat Global



Clara Morvan
Animatrice du SAGE Nonette
Syndicat Interdépartemental du SAGE
Nonette

Animatrice.sagenonette@gmail.com

0638574359



Animation - Communication
Accompagnement
des acteurs du territoire



Qualité des eaux



Protection et valorisation
des milieux naturels
et du patrimoine



Gestion du pluvial
Lutte contre
le ruissellement/érosion



Concertation entre les usagers

Table des matières

1. Cellule d'animation	5
2. Le SAGE	7
2.1. La révision du SAGE.....	7
2.2. Réunions de bureau et CLE.....	7
2.3. Bilan de la deuxième année de mise en œuvre du SAGE.....	9
2.4. Suivi de PLU et dossier loi sur l'eau.....	14
2.4.1. Suivi de PLU	14
2.4.2. Dossier loi sur l'eau et autres avis.....	14
2.5. Concertation et gouvernance.....	15
2.5.1. Evolution réglementation sur la gestion des milieux aquatiques	15
2.5.2. Concertation et appui technique concernant la digue de Senlis	21
2.6. Indicateurs de l'animation du SAGE	23
3. Contrat Global.....	24
3.1. Suivi du Contrat Global.....	24
3.2. Bilan 2018 du contrat global.....	27
3.2.1. Bilan 2017 et perspectives 2018 des actions grand cycle du contrat global.....	28
3.2.2. Bilan 2017 et perspectives 2018 des actions petit cycle du contrat global	31
3.3. Gestion et suivi des projets du contrat global.....	33
3.3.1. Objectif 1 : Sensibilisation/communication	33
✓ Le site internet	Erreur ! Signet non défini.
3.3.2. Projets Grand Cycle de l'Eau du Contrat Global.....	42
3.3.3. Suivi projets petit cycle.....	60
4. Conclusion – Perspectives 2018.....	78
Annexes	80

Table des illustrations

Figure 1 : Organigramme de l'équipe du SISN	5
Figure 2 : Extrait d'un planning mensuel des actions de l'équipe du SISN	6
Figure 3 : Composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).....	7
Figure 4 : Réunions de CLE et bureau de CLE en 2018.....	8
Figure 5 : Liste des Communautés de Communes devenant adhérentes en lieu et place des communes actuelles.....	16
Figure 6 : schéma de principe du syndicat à la carte	16
Figure 7 : liste des adhérents au syndicat au 01/01/2018.....	17
Figure 8 : tableaux des estimations budgétaires pour la GEMA et le SAGE	17
Figure 9 : répartition des cotisations par Communauté de Communes.....	18
Figure 10 : tableau du scénario 2 de représentation des délégués du syndicat mixte	19
Figure 11: Estimation financière de la maîtrise d'œuvre et des travaux de restauration de la digue de Senlis.....	21
Figure 12 : Plan de financement proposé pour la restauration de la digue de Senlis.....	22
Figure 13 : Répartition des actions et coûts par objectif	24
Figure 14 : Répartition du temps de travail par thématique pour le contrat global (jour/an).....	25
Figure 15 : Missions des structures porteuse d'une animation territoriale	25
Figure 16 : Carton d'invitation au bilan 2017 du contrat global	26
Figure 17 : Photographies du bilan 2017 du Contrat Global le 21 Février.....	26
Figure 18 : légende des tableaux bilan du contrat global	27
Figure 19 : graphiques de bilan 2018 du contrat global	27
Figure 20 : Page d'accueil du site internet du SISN.....	41
Figure 21 : Page Facebook du syndicat	41

1. Cellule d'animation

L'équipe du SISN, présentée sur l'organigramme ci-dessous, assure la mise en œuvre du SAGE (en orange) et du Contrat Global (en bleu).

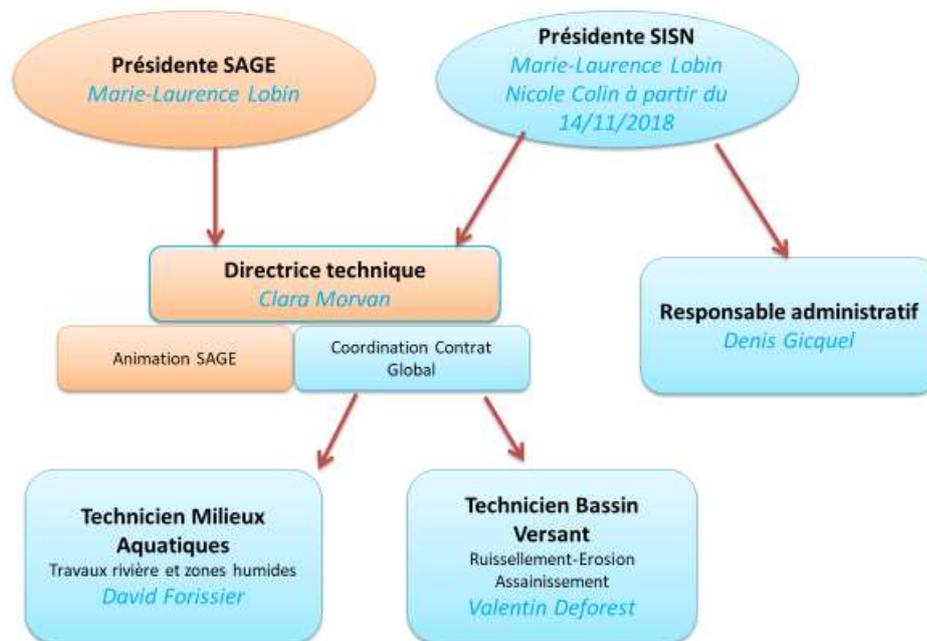


Figure 1 : Organigramme de l'équipe du SISN

La directrice technique du SISN, Clara Morvan, recrutée en Mai 2012, est responsable :

- A mi-temps de l'animation du SAGE
- A mi-temps de la coordination et du suivi du Contrat Global de la Nonette.

Le technicien rivière a pour mission le suivi des projets du SAGE et du Contrat Global portés par le SISN concernant les Milieux Aquatiques (qualité des cours d'eau, restauration hydromorphologique rivière, zones humides).

Un technicien bassin versant a été recruté en en juin 2017.

Sa mission est d'animer les volets du SAGE et du contrat global relatifs à la gestion du pluvial, la prévention du risque ruissellement/érosion et la collecte de données eau potable/assainissement.

Les projets portés et suivis par le SISN sont coordonnés par la directrice sous l'autorité de la Présidente du SISN pour les activités liées aux milieux aquatiques, et de la Présidente de la CLE pour les activités liées au SAGE.

Mme LOBIN ne pouvant garder le poste de présidente du SISN, la loi NOTRE exigeant que seuls des élus communaux ou intercommunaux pouvaient siéger au sein d'un syndicat mixte, Mme COLIN a été élue présidente à l'unanimité le 14 Novembre 2018.

Un planning d'actions mensuel ou bimensuel est mis en place afin d'organiser et prioriser le travail de l'équipe.

Planning actions SISN Décembre 2018



	Actions	Qui	Quand
Administratifs	Préparation budget	Denis, Clara	janvier
	Proposition règlement du SISN	Denis, Clara	Décembre-janvier
	Proposition règlement intérieur équipe	Denis, Clara	Décembre-janvier
	Demande solde FEDER Ver et Mont-L'Évêque	Denis	Décembre
	Demande de subvention FEDER poste technicien BV Validation Anne Siron	Denis, Clara	Décembre
	Dossier feder étude et travaux Brest Jouvencourt et Seuil-Weil	David, Denis	Janvier-février
	Rapport d'activité Sous forme de fiches projets autant que possible	Clara, David, Valentin	Décembre, janvier

Figure 2 : Extrait d'un planning mensuel des actions de l'équipe du SISN

Le travail de la cellule d'animation est présenté par la directrice et discuté lors de chaque bureau du SISN et chaque Conseil Syndical.

2. Le SAGE

2.1. La révision du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constitue un outil opérationnel de planification de la ressource en eau, face aux problématiques majeures rencontrées sur le territoire. Conformément à la réglementation en vigueur, un SAGE doit être constitué :

- ✓ d'un **Plan d'Aménagement et Gestion Durable** de la ressource en eau et des milieux aquatiques (**PAGD**), décliné en dispositions (fiches actions),
- ✓ d'un **règlement**, opposable aux tiers,
- ✓ d'un **atlas cartographique**.

La Commission Locale de l'Eau a voté en septembre 2012 la révision du SAGE de la Nonette. Afin de constituer un schéma adapté aux enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire, les membres de la CLE, et notamment de son bureau, se sont largement investis dans le travail rédactionnel durant toute la phase de révision de 2012 à 2015.

Les documents du SAGE ont été **approuvés par Arrêté Inter-préfectoral** le 15 décembre 2015.

2.2. Réunions de bureau et CLE



Figure 3 : Composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes réunions de CLE et de bureau de CLE ayant eu lieu en 2018. Les conseils syndicaux y figurent en plus pour information, les membres de la CLE de la commission élus y étant régulièrement invités.

3 réunions de CLE et 5 réunions de bureau ont été organisées en 2018.

Réunion	Date	Ordre du jour
Bureau CLE élargi - Commission animation	18/01/2018	- Préparation semaine de l'eau : proposition d'animations et de planning
CLE élargi - bilan du SAGE et du Contrat Global 2017	21/02/2018	- Bilan du contrat global - Bilan 2017 du SAGE - Présentation du bilan des actions 2017 et des projets 2018 aux membres de la CLE, du SISN et partenaires techniques du syndicat
Conseil Syndical	08/03/2018	- Présentation des futurs statuts
Conseil Syndicat	14/03/2018	- Vote des statuts
Conseil Syndical	26/03/2018	- Présentation des projets 2018 - Débat d'orientation budgétaire
Bureau CLE élargi - Commission animation	28/03/2018	- Préparation semaine de l'eau aspects logistiques et communication
Conseil Syndical	04/04/2018	- Vote du budget
Bureau CLE élargi	14/04/2018	- Ouverture de la 4 ^{ème} semaine de l'eau - Rappel des enjeux du SAGE et de l'importance de la communication et de la sensibilisation
Bureau de CLE élargi Commission eau potable	19/04/2018	- Rappel des prérequis sur l'eau potable et les forages - Présentation du futur SDAEP - Création du comité de pilotage SDAEP
Commission locale de l'eau	06/07/2018	- Point sur les projets en cours - Point sur les avis de la CLE
Bureau CLE - commission eau potable	08/11/2018	- Lancement du SDAEP
Commission locale de l'eau	20/12/2018	- Bilan du contrat global - Point sur les projets en cours - Point sur les avis de la CLE

Figure 4 : Réunions de CLE et bureau de CLE en 2018

2.3. Bilan de la deuxième année de mise en œuvre du SAGE

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des dispositions du SAGE avec le calendrier prévisionnel et les maîtres d'ouvrage définis lors de la rédaction du document. Les actions réalisées en 2018 répondant à chaque disposition y sont présentées.

N°	Intitulé de la disposition	Calendrier prévisionnel					maître d'ouvrage	suivi	actions 2018
		2016	2017	2018	2019	2020			
Enjeu 1 : Faire Vivre le SAGE									
1	Sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques pour la ressource en eau et les milieux naturels et aquatiques						Structure porteuse du SAGE	en cours	*Classe eau et climat 2018 * semaine de l'eau 2018 *exposition sur l'eau
2	Associer la CLE à tout projet sur la ressource en eau et les milieux						Tout porteur de projet sur le territoire	en cours	* Suivi des PLU, * Suivi des projets assainissements collectifs * suivi des projets eau potable * suivi des études de prise de compétences
3	Rassembler et partager les données sur l'état des masses d'eau et des milieux naturels et aquatiques						Structure porteuse du SAGE	en cours	* animation site internet et facebook * newsletter * guide du riverain * mise en place de pluviomètres
4	Piloter les études d'amélioration de la connaissance						Structure porteuse du SAGE, tout autre porteur d'études	en cours	* suivi qualité des cours d'eau * suivi des nappes phréatiques BRGM * étude relation nappes rivières * mise en place de pluviomètres
5	Communiquer sur l'existence, l'intérêt et la portée du SAGE						Structure porteuse du SAGE	en cours	* site internet, facebook, plaquette * newsletter * guide du SAGE
6	Pérenniser le dynamisme local						Structure porteuse du SAGE	en cours	* Classe eau et climat élus * semaine de l'eau 2018 * présentation plénière du bilan du contrat global 2017 * journée travaux rivière pour les élus et acteurs du territoire
7	Développer les partenariats pour la mise en œuvre du SAGE						Structure porteuse du SAGE	en cours	* travail collaboratif avec différents services et organismes : DDT, Fédération de pêche, JFO, CA, ABP, ARS, CENP, CEREMA, PNR * animation et suivi des projets des maîtres d'ouvrage du contrat global pour l'eau
8	Assurer une organisation adaptée pour la mise en œuvre du SAGE						Structure porteuse du SAGE	fait	équipe au complet
9	Étudier la gouvernance sur le territoire						Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Structure porteuse du SAGE	en cours	* suivi des études de prise de compétences dans les différentes Communautés de Communes, * modification des statuts du SISN

N°	Intitulé de la disposition	Calendrier prévisionnel						maître d'ouvrage	suivi	actions 2018
		2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines										
10	Poursuivre le suivi de la qualité des eaux superficielles							SISN	en cours	* réseau suivi qualité cours d'eau
11	Renforcer la connaissance sur la qualité des eaux souterraines							ARS, Agence de l'Eau, tout autre détenteur de données, Structure porteuse du SAGE	en cours	* suivi données ARS contrôle captage * SDAEP
12	Sensibiliser les particuliers raccordés à un système d'assainissement collectif aux risques de pollution							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	bilan en cours	contact avec les délégataires en cours
13	Renforcer l'auto-surveillance des stations d'épuration \$							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	mise en place sur les nouvelles stations
14	Réaliser des schémas d'assainissement collectif \$							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* révision du zonage d'assainissement collectif de Montlognon, Borest et Fontaine-Chaalis, lancement du schéma directeur d'assainissement sur la CCSSO, zonage d'assainissement en cours sur la SICTEUV
15	Suivre le fonctionnement des stations d'épuration par la mise en place d'un observatoire \$							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Structure porteuse du SAGE	en cours	* récupération des rapports des délégataires * mise en place d'un tableau de suivi
16	Améliorer le traitement de l'azote et du phosphore							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* suivi des projets de nouvelles stations d'épuration avec des normes plus drastiques et notamment sur le bassin versant de la Launette
17	Améliorer les systèmes d'assainissement collectif							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* suivi des projets de construction/réhabilitation : Ermenonville, Rully, Barbery, Brasseuse, Courteuil, Aumont-en-Halatte, Ver-sur-Launette, Brasseuse * mise en œuvre de schémas directeurs du pluvial à Dammartin, Othis, Le Plessis-Belleville, Lagny-le-sec
18	Sensibiliser les entreprises à la réduction des émissions polluantes							Agence de l'Eau, chambres consulaires, Structure porteuse du SAGE	en cours	* Sensibilisation et pré-diagnostic de la CCI 60 * Surveillance rivière et contact AFB et délégataires d'assainissement en cas de rejets directs
19	Réaliser des pré-diagnostic des entreprises							Entreprises, Agence de l'Eau, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, chambres consulaires, Structure porteuse du SAGE	en cours	Pré-diagnostic de la CCI 60
20	Rédiger des autorisations de rejets pour toutes les industries raccordées \$							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, entreprises	en cours	* 1 nouvelle convention signée * Difficulté pour la CCI de contacter les bons interlocuteurs
21	Sensibiliser les particuliers raccordés à un système d'assainissement non collectif aux pollutions							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* Commune de Villers-saint-Frambourg procède à la mise aux normes de l'ANC * CCPV accompagne les particuliers aux mises aux normes
22	Renforcer la compétence technique et la connaissance réglementaire des SPANC							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* Etude de prise de compétence des CC en cours pour l'assainissement
23	Identifier les zones à enjeu environnemental \$							Structure porteuse du SAGE	non démarré	A définir avec le bureau de CLE et l'Agence de l'Eau
24	Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement non collectif							Propriétaires privés, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* Commune de Villers-saint-Frambourg procède à la mise aux normes de l'ANC * CCPV accompagne les particuliers aux mises aux normes
25	Mettre en place un dialogue territorial pour la préservation de la qualité des eaux							Structure porteuse du SAGE	en cours	* suivi projets assainissement à Ver-sur-Launette, Ermenonville, Fontaine-Chaalis-Montlognon-Borest, Rully, Barbery, Brasseuse, Aumont-en-Halatte * création d'un comité de pilotage au sein de l'étude SDAEP réunissant les collectivités en charge de la compétence eau potable
26	Maîtriser les risques de pollution sur le réseau de drainage du sous bassin versant de la Launette							Agriculteurs, propriétaires privés, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* Etude ruissellement * Rencontre et sensibilisation des agriculteurs * réunions publiques
27	Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole et les apports en fertilisants							Profession agricole, structures de conseils au monde agricole, Structure porteuse du SAGE	en cours	* formations proposées par l'ABP sur les filières légumineuses en bio à Rosières le 29/06 et sur la gestion des vivaces à Crépy en Valois et Chevrevilles le 2/10
28	Promouvoir l'agriculture biologique ou respectueuse de l'environnement \$							Structure porteuse du SAGE, structures de conseils au monde agricole, ABP	en cours	* promotion des produits locaux lors des événements du SAGE * participation au salon du miel et des saveurs afin de favoriser les produits locaux issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement * promotion du projet API-SAGE
29	Encourager les collectivités, les gestionnaires d'espaces verts et de loisirs à mettre en place des actions de gestion différenciée							État, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, gestionnaires d'espaces verts et de loisirs	en cours	Journée de sensibilisation sur la gestion des espaces verts en zérophyto en lien avec la gestion du pluvial avec PNR le 26/06
30	Sensibiliser les particuliers et les jardiniers à une meilleure utilisation des pesticides							Structure porteuse du SAGE, associations de jardiniers et jardins familiaux, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* animations jardiniers amateurs avec le CPIE à Senlis et Chantilly * actions avec les JFO Chantilly
31	Agir sur le stockage des effluents équin							Propriétaires et gestionnaires de centres hippiques/équestres, Polo Club, pensions pour chevaux, éleveurs	en cours	* rappel aux riverains de ne pas stocker d'effluents en bordure de cours d'eau * guide du riverain
32	Protéger les captages avec une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) \$							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* rédaction de la DUP du captage de Bonsecour à Senlis (MO : Ville de Senlis) * révision de la DUP de Montlognon
33	Réaliser des études de Bassin d'Alimentation de Captage \$							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* lancement des études BAC de Senlis et Montlognon * lancement du SDAEP sur l'ensemble du bassin versant

N°	Intitulé de la disposition	Calendrier prévisionnel						maître d'ouvrage	suivi	actions 2018
		2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Enjeu 3 : Protéger et Restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine										
34	Sensibiliser et faire découvrir les zones humides							Structure porteuse du SAGE	en cours	* Classe eau et climat élus * semaine de l'eau 2018 * journée travaux rivière pour les élus et acteurs du territoire
35	Identifier les zones humides effectives							Déjà réalisé	fait	
36	Intégrer les zones humides effectives dans les documents d'urbanisme §							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE
37	Préserver les zones humides effectives							Propriétaires et gestionnaires de zones humides, porteurs de projet impactant une zone humide	en cours	* suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE * suivi des projets d'urbanisation
38	Valoriser les zones humides effectives							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, propriétaires et gestionnaires de zones humides	en cours	* Exposition * projet sentier pédagogique à Gouvieux * guide du SAGE * classe eau élus * réunion à Borest pour opportunité de restaurer une zone d'expansion de crues
39	Restaurer les fonctionnalités des zones humides dégradées							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, propriétaires et gestionnaires de zones humides	en cours	* Suivi projets restauration zones humides du CENP
40	Sensibiliser à la bonne gestion des cours d'eau							Structure porteuse du SAGE	en cours	* animations rivière, * rencontre et sensibilisation des riverains * guide du riverain
41	Communiquer sur les espèces exotiques envahissantes							Structure porteuse du SAGE	en cours	* animations rivière, * rencontre et sensibilisation des riverains * guide du riverain
42	Améliorer les connaissances des milieux naturels et aquatiques §							Structure porteuse du SAGE	en cours	* travail en partenariat avec Conservatoire des Sites Naturels de Picardie et Conservatoire de Botanique * Diagnostic et campagne d'arrachage plantes invasives * Diagnostic faune/flore sur zones de projets de restauration * campagne d'arrachage des invasives
43	Mettre en œuvre et actualiser le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)							Structure porteuse du SAGE	en cours	* Mise en œuvre du PPRE
44	Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme §							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE
45	Réaliser un inventaire des plans d'eau §							Structure porteuse du SAGE	non démarré	
46	Mettre en place un programme de gestion piscicole							Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, associations de pêches, Structure porteuse du SAGE	en cours	* Concertation fédération pêche * Plan départemental pour la protection des milieux aquatique et la gestion des ressources piscicoles validé en 2015
47	Sensibiliser les propriétaires riverains et les collectivités aux notions de continuité écologique							Structure porteuse du SAGE	en cours	* animations rivière, * rencontre avec les riverains * guide du riverain
48	Améliorer la connaissance de la continuité écologique							Déjà réalisé	fait	
49	Identifier les ouvrages hydrauliques faisant obstacle à la continuité écologique							Déjà réalisé	fait	
50	Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique longitudinale							Structure porteuse du SAGE	en cours	* suppression du seuil du fossé du Prince * projet de suppression de 2 seuils à Courteuil
51	Améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques							Propriétaires d'ouvrages	en cours	* concertation avec les gestionnaires * alerte lorsque niveaux trop bas * proposition de mise en place système de contrôle et de seuil d'alerte
52	Mettre en place une gestion cohérente et concertée des ouvrages hydrauliques							Structure porteuse du SAGE	en cours	* rappel aux propriétaire d'ouvrage sur la gestion des vannages, * organisation concertation gestion vannes Pavillon de Manse * proposition de mise en place système de contrôle et de seuil d'alerte
53	Préserver et restaurer la connectivité latérale							Maîtres d'ouvrage compétents pour l'entretien et la gestion des cours d'eau	en cours	* projet restauration continuité latérale marais/ri vière à Ognon * travaux de restauration hydromorphologique sur l'Aunette à Barbey sur l'Aunette
54	Améliorer la connaissance du patrimoine							Structure porteuse du SAGE	en cours	* projet bélier hydraulique * semaine de l'eau "l'eau et le patrimoine" en 2018
55	Développer des animations autour du patrimoine							Structure porteuse du SAGE	en cours	* projet bélier hydraulique, * semaine de l'eau 2018 sur le patrimoine
56	Valoriser les projets d'éco-tourisme autour de la rivière et des milieux naturels et aquatiques							Structure porteuse du SAGE	en cours	* suivi projets sentier à Gouvieux * lancement d'un projet d'itinéraire cyclable le long de la Nonette de Nanteuil à Gouvieux

N°	Intitulé de la disposition	Calendrier prévisionnel						maître d'ouvrage	suivi	actions 2018
		2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Enjeu 4 : Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation										
57	Étudier les risques de ruissellement et d'érosion §							Structure porteuse du SAGE	en cours	* rencontre élus et agriculteurs sur la Launette pour mise en œuvre plan d'actions * rencontre élus pour diagnostic ruissellement sur l'Aunette et lancement de l'étude * rencontre des élus et état des lieux des communes touchées par les inondations en mai et juin 2018 : Nanteuil, Versigny, Othis, Ver, Lagny, Senlis, Brasseuse
58	Mettre en œuvre le programme d'actions sur le bassin versant de la Launette							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, agriculteurs, propriétaires riverains	en cours	* rencontre élus et agriculteurs sur la Launette pour mise en œuvre plan d'actions * rédaction de la DIG pour le programme d'actions sur la Launette et lancement de la phase de consultation des services
59	Encourager les modifications des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement							Structures de conseil au monde agricole, exploitants	en cours	* création d'une fascine test à Baron
60	Inciter au maintien des prairies et des zones enherbées et boisées							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, propriétaires et gestionnaires des prairies et des zones enherbées	en cours	* mise en place du plan d'actions de l'étude ruissellement sur la Launette avec maintien en herbe de prairie et mise en place de bandes enherbées et haies * lancement d'une étude d'opportunité avec le PNR de création d'une filière foin et bois-biomasse pour inciter à la création de bandes enherbées et haies
61	Sensibiliser à la gestion des eaux pluviales							Structure porteuse du SAGE	en cours	* suivi PLU, coordination et suivi études gestion pluviale à Dammartin, au Plessis-Belleville, à Lagny, à Vineuil et sur la CARPF * guide du SAGE
62	Veiller à la réalisation des zonages pluviaux §							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* suivi PLU du bassin versant * coordination et suivi études gestion pluviale à Dammartin, au Plessis-Belleville, à Lagny, à Vineuil et sur la CARPF * guide du SAGE
63	Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les études d'assainissement §							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE
64	Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme §							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* suivi PLU du bassin versant * suivi projets assainissement * guide du SAGE
65	Identifier les zones d'expansion de crue							Déjà réalisé	fait	
66	Intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE
67	Entretien des ouvrages hydrauliques							Propriétaires d'ouvrages, Structure porteuse du SAGE	en cours	* surveillance ouvrages à risque, * sensibilisation propriétaires * guide du riverain
68	Entretien des digues							Propriétaires ou exploitants de digues, structure porteuse de SAGE	en cours	* entretien et surveillance hebdomadaire digue de Senlis * préparation du transfert de la compétence vers la Communauté de Communes
Enjeu 5 : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux										
69	Renforcer le suivi quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines							Structure porteuse du SAGE	en cours	* suivi des dossiers loi sur l'eau de forages, * étude suivi piézométrique BRGM, * participation comités sécheresse
70	Améliorer la connaissance des prélèvements dans la ressource en eau et des usages							Structure porteuse du SAGE	en cours	* étude BRGM suivi niveau nappes et relation nappes-rivière
71	Améliorer la connaissance sur la relation nappe/rivière §							Structure porteuse du SAGE	en cours	Etude en cours avec le BRGM
72	Définir le volume prélevable dans la ressource en eau §							Structure porteuse du SAGE	en cours	Etude en cours avec le BRGM
73	Réaliser des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable §							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* lancement du SDAEP à l'échelle du SAGE
74	Encourager les économies d'eau domestique et au sein des bâtiments privés							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, délégués de service public	en cours	* guide du SAGE * classe eau élus
75	Économiser l'eau au sein des bâtiments et espaces publics							Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	en cours	* guide du SAGE * classe eau élus

Sur les **75 dispositions** du SAGE, **73 sont en cours ou effectuées**, soit **97 %** des actions mises en place.

Les actions devant être **portées par le SISN**, structure porteuse du SAGE, ont **bien été réalisées** (35 sur 36 soit **97,5 %**), excepté le démarrage des réflexions sur la création de **zones à enjeu environnemental**, point sur lequel la Commission Locale de l'Eau doit travailler avec l'Agence de l'Eau et les Services de l'Etat en fonction des politiques actuelles. L'année 2018, très chaotique avec les changements statutaires et de présidence, n'a pas été opportune pour initier cette réflexion. 2019 permettra de rassembler plus sereinement les acteurs autour de cette problématique.

La seconde disposition non encore initiée est l'inventaire des mares qui a été planifié à partir de 2019. Des échanges seront menés prochainement avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie, l'ADREE, le PNR et le CPIE afin de collaborer sur un tel projet.

Dès début 2018, la Commission Locale de l'Eau a rappelé par courrier à l'ensemble des collectivités et des acteurs du territoire l'importance **d'impliquer l'équipe d'animation du SAGE des projets en lien avec la ressource en eau**.

La CLE reçoit depuis le début de l'année 2018 plus de demandes d'avis ou de conseils sur des dossiers de gestion de pluvial, mais aussi eau potable et assainissement, ainsi que d'avis loi sur l'eau. Les efforts doivent être poursuivis en ce sens afin d'accompagner les collectivités sur leurs projets Eau afin de bien prendre en compte le SAGE et les enjeux des communes en amont et en aval.

2.4. Suivi de PLU et dossier loi sur l'eau

En 2018, **5 dossiers Loi sur l'Eau** ont été soumis à la CLE et **2 dossiers de PLU**.

2.4.1. Suivi de PLU

La présidente et l'animatrice ont suivi en 2018 l'avancement des projets de PLU des communes de Fleurines, Le Plessis-Belleville, Ermenonville, Dammartin, Borest, Vineuil, Ver-sur-Launette, Chamant, Gouvieux, Versigny

L'animatrice se rend aux différentes réunions de travail sur les PLU et des avis sont rendus lors de la consultation des services.

Les avis suivants ont été rendus :

- Modification du PLU de **Nanteuil** : avis **défavorable** le 23/02/2018
- PLU de **Borest** : avis **favorable sous-réserve** le 03/09/2018

2.4.2. Dossier loi sur l'eau et autres avis

La CLE émet des avis lorsqu'elle est consultée pour des travaux soumis à la loi sur l'eau.

En relation avec les services inspecteurs de la DDT, elle informe les riverains et communes sur les démarches à suivre pour le dépôt d'un dossier d'autorisation ou de déclaration en amont de travaux.

Un avis a été rendu sur les dossiers loi sur l'eau suivants :

- Dossier d'autorisation environnementale du périmètre **d'épandage des boues** et composts de **l'usine d'épuration Seine-Aval** : avis **réservé** le 14/02/2018
- Projet de **compensation de l'échangeur** de Compans par la **restauration d'une zone humide** en amont de Ver-sur-Launette : avis **favorable** le 12/06/2018
- Dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau sur le projet d'aménagement du Pré aux Lièvres, **lotissement Nexity au Plessis-Belleville** : avis **défavorable** le 26/06/2018
- Dossier d'Autorisation **modifié** sur le projet d'aménagement du Pré aux Lièvres, lotissement Nexity : avis **favorable** le 10/09/2018
- Dossier Loi sur l'Eau **SCI Gazeley à Dammartin-en-Goële** : avis **défavorable renouvelé** le 18/12/2018

2.5. Concertation et gouvernance

2.5.1. Evolution réglementation sur la gestion des milieux aquatiques

La [Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles](#) (MAPTAM) a créé une compétence obligatoire de **GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)**.

Cette loi a été renforcée par [la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République \(NOTRe\)](#).

Le bloc de compétences GEMAPI est composé de :

- L'aménagement de bassin hydrographique
- L'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- La restauration des milieux aquatiques.
- La défense contre les inondations et contre la mer

Ce bloc peut cependant être **divisible** et **dissocié** entre plusieurs structures.

Cette **compétence obligatoire** GEMAPI a été affectée aux Communautés de Communes et d'Agglomérations (EPCI) au *1er janvier 2018* qui ont eu le choix de transférer tout ou partie de cette compétence. Le SISN leur a proposées d'assurer la continuité et la cohérence de gestion des milieux aquatiques sur les cours d'eau et le bassin versant de la Nonette.

Le Conseil Syndical du SISN a procédé en 2018 à la modification de ses statuts afin :

- de devenir **syndicat mixte** pouvant accueillir des Communautés de Communes
- de clarifier les compétences exercées, à savoir :
 - La Gestion des milieux aquatiques, dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologique des eaux au sens de la DCE tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, à l'exclusion de l'entretien régulier défini à l'article R. 215-2 du code de l'environnement qui doit être assuré par les propriétaires,
 - L'animation du SAGE

Membres à venir se substituant aux communes	Communes actuelles
Communauté d'agglomération de la région de Compiègne / Communauté de communes de Basse Automne	NERY, SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, VERBERIE
Communauté de communes Cœur-sud-Oise/ Communauté de communes des Trois Forêts	AUMONT-EN-HALATTE, BARBERY, BOREST, BRASSEUSE, CHAMANT, COURTEUIL, FLEURINES, FONTAINE-CHAALIS, MONTEPILLOY, MONT-L'EVEQUE, MONTLOGNON, OGNON, PONTARME, RARAY, RULLY SENLIS THIERS-SUR-THEVE VILLERS-SAINT-FRAMBOURG
Communauté de communes Pays de Valois	BARON, BOISSY-FRESNOY, CHEREVILLE, ERMENONVILLE, EVE, FRESNOY-LE-LUAT, LAGNY-LE-SEC, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, OGNES, PEROY-LES-GOMBRIES, LE PLESSIS-BELLEVILLE, ROSIERES, SILLY-LE-LONG, TRUMILLY, VER-SUR-LAUNETTE, VERSIGNY, VILLERS-SAINT-GENEST
Communauté de communes Pierre - Sud – Oise / Communauté d'agglomération Creilloise	SAINT-MAXIMIN
Communauté de communes Plaines et Monts de France	MARCHEMORET, MONTGE-EN-GOELE
Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	DAMMARTIN-EN-GOELE, OTHIS, ROUVRES, SAINT-MARD
Communauté de communes de l'aire cantilienne	APREMONT, AVILLY-SAINT-LEONARD, CHANTILLY, GOUVIEUX, VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte	VILLENEUVE-SUR-VERBERIE

Figure 5 : Liste des Communautés de Communes devenant adhérentes en lieu et place des communes actuelles

Malgré de nombreuses réunions ayant pour but de présenter les différents scénarios d'adhésion des Communautés et Communes et communes et les atouts et faiblesses que chacun, les collectivités n'ont pas trouvé de points d'entente sur un scénario commun, obligeant le syndicat à proposer des compétences « à la carte ». Le SISN aura donc pour membres des Communautés de Communes qui adhéreront pour la GEMA ou la GEMA et le SAGE et des communes qui adhéreront pour le SAGE pour celles dont la Communauté de Communes n'a pas souhaité prendre cette compétence.



Figure 6 : schéma de principe du syndicat à la carte

Communautés de Communes/d'Agglomération	Compétences
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	SAGE+GEMA
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	SAGE+GEMA
Communauté de Communes de l'Aire Cantillienne (CCAC)	SAGE+GEMA
Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	SAGE+GEMA
Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV)	GEMA
Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO)	SAGE+GEMA
Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)	SAGE+GEMA
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)	SAGE+GEMA
BARON	SAGE
BOISSY FRESNOY	SAGE
CHÉVREVILLE	SAGE
ERMENONVILLE	SAGE
ÈVE	SAGE
FRESNOY-LE-LUAT	SAGE
LAGNY-LE-SEC	SAGE
MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ	SAGE
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	SAGE
OGNES	SAGE
PEROY-LÈS-GOMBRIES	SAGE
PLESSIS-BELLEVILLE (LE)	SAGE
ROSIÈRES	SAGE
SILLY-LE-LONG	SAGE
TRUMILLY	SAGE
VER-SUR-LAUNETTE	SAGE
VERSIGNY	SAGE
VILLERS-SAINT-GENEST	SAGE

Figure 7 : liste des adhérents au syndicat au 01/01/2018

A partir de ces décisions, les statuts du SISN ont dû être révisés en proposant de nouveaux critères de calcul des cotisations et de représentativité pour les collectivités en fonction des compétences pour lesquelles elles adhèrent.

Une commission rassemblant les présidents, vice-présidents et directeurs des communautés de communes a travaillé et validé les différents critères présentés ci-dessous.

✓ Critères de calcul des cotisations

Les critères suivants ont été validés dans les statuts :

- 50 % Surface sur le bassin versant
- 50 % Population sur le bassin versant

La taxe GEMAPI ne pouvant s'appliquer à la compétence SAGE, un budget analytique a été calculé.

Coût total SISN (SAGE+GEMA)				
coût total projets SISN	coût projets restant à charge (après subvention)	frais de fonctionnement et postes subventionnés	total fonctionnement et projets SISN	total par habitant
809 000	127 400	181 883.83	309 284	4.064
Coût SAGE				
	coût par an	subvention	coût restant à charge (après subvention)	total SAGE par habitant
coût SAGE (poste animatrice à mi-temps + charge + frais annexes locaux voiture téléphone...)	39 001.03	20 100.00	18 901.03	0.248318685
Etudes liées au SAGE	175 000.00	140 000.00	35 000.00	0.459824478
			53901.025	0.708

Figure 8 : tableaux des estimations budgétaires pour la GEMA et le SAGE

Communautés de Communes/d'Agglomération	Habitants	% habitants	Surface	% surface	Total hab/surf	Coût 2018 minimum	coût SAGE	Coût GEMA 2018 minimum	Coût 2017
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	0	0.00%	322	0.79%	0.40%	1 221.87 €	212.94 €	1 008.92 €	96.60
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	0	0.00%	389	0.98%	0.49%	1 514.05 €	263.86 €	1 250.19 €	119.70
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)	23 004	30.22%	5 986	14.68%	22.46%	69 453.39 €	12 104.11 €	57 349.27 €	65 495.70
Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	261	0.34%	459	1.15%	0.75%	2 309.97 €	402.57 €	1 907.39 €	290.81
Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV)	16 546	21.74%	16 047	39.38%	30.56%	94 509.96 €	16 470.88 €	78 039.08 €	45 969.24
Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO)	21 054	27.66%	15 689	38.50%	33.08%	102 310.60 €	17 830.36 €	84 480.24 €	68 980.47
Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)	259	0.34%	1 429	3.51%	1.92%	5 948.73 €	1 038.73 €	4 912.01 €	272.67
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)	14 988	19.69%	412	1.01%	10.35%	32 015.54 €	5 579.56 €	26 435.97 €	9 055.31
Total	76 112	100.00%	40 753	100.00%	100.00%	309 284.00 €	53 901.03 €	255 382.98 €	190 280.50

Figure 9 : répartition des cotisations par Communauté de Communes

✓ Critères de représentations des délégués

Etant donnée l'adhésion de communes et de Communautés de Communes pour des compétences différentes, le calcul de représentation des délégués a été très complexe. Voici ci-dessous les principales règles fixées :

- Le Conseil Syndical est composé de délégués représentant chacune des collectivités adhérentes avec au moins un délégué titulaire et un suppléant par collectivité.
- Leur nombre et la pondération de leur voix dépend de plusieurs critères :
 - ✓ des compétences pour lesquelles leur collectivité adhérente
 - ✓ de la surface de la collectivité sur le bassin versant de la Nonette
 - ✓ du nombre d'habitants présents sur le bassin versant basée sur la *population municipale* issue du dernier recensement connu.
- Pour les Communautés de Communes adhérentes pour les **compétences SAGE et GEMA**, la clé de répartition correspond à **50 % de la surface** et **50 % de la population**, elle est identique à celle des cotisations
 Pour les collectivités n'adhérant qu'à l'une ou l'autre des compétences, un **ratio** de 17 % pour le SAGE et de 83% pour la GEMA est utilisé en complément. Ce ratio correspond au pourcentage du coût des deux compétences dans le budget total en 2018.
- Le nombre de délégués titulaires sera doublé du même nombre de **délégués suppléants**.

Sans pondération des voix, le conseil syndical serait composé de 354 délégués. Ainsi, deux scénarios avec des pondérations des voix ont été proposés afin de réduire le nombre de délégués :

- ⇒ Scénario 1 : **77 délégués** titulaires avec un **poinds de vote à allant de 1 à 6**
- ⇒ Scénario 2 : **44 délégués** titulaires avec un **poinds de vote allant de 1 à 19**

La commission a **validé le scénario 2**.

Communautés de Communes/d'Agglomération	Compétences	nombre de délégués	poids de chaque voix
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	SAGE+GEMA	1	6
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	SAGE+GEMA	1	6
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)	SAGE+GEMA	6	13
Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	SAGE+GEMA	1	6
Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV)	GEMA	5	18
Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO)	SAGE+GEMA	6	19
Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)	SAGE+GEMA	1	6
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)	SAGE+GEMA	5	6
BARON	SAGE	1	1
BOISSY FRESNOY	SAGE	1	1
CHÈVREVILLE	SAGE	1	1
ERMENONVILLE	SAGE	1	1
ÈVE	SAGE	1	1
FRESNOY-LE-LUAT	SAGE	1	1
LAGNY-LE-SEC	SAGE	1	1
MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ	SAGE	1	1
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	SAGE	1	1
OGNES	SAGE	1	1
PEROY-LÈS-GOMBRIES	SAGE	1	1
PLESSIS-BELLEVILLE (LE)	SAGE	1	1
ROSIÈRES	SAGE	1	1
SILLY-LE-LONG	SAGE	1	1
TRUMILLY	SAGE	1	1
VER-SUR-LAUNETTE	SAGE	1	1
VERSIGNY	SAGE	1	1
VILLERS-SAINT-GENEST	SAGE	1	1
TOTAL		44	354

Figure 10 : tableau du scénario 2 de représentation des déléguées du syndicat mixte

Il est rappelé les difficultés administratives que pose l'organisation d'un tel conseil du fait de la non adhésion de l'ensemble des Communautés de Communes pour les deux compétences GEMA et SAGE. Chaque délégué devra être identifié afin de bien prendre en compte son poids de vote et la ou les compétences pour lesquelles ils se positionnent.

Le quorum n'est basé que sur le nombre de délégués présents et ne prend pas en compte le poids de vote. Il sera donc fixé à **23 membres présents**.

Une Communautés de Communes et une commune ne peuvent être représentées par une même personne pour des compétences différentes.

Ces statuts ont été votés en Conseil Syndical le **14 Mars 2018** puis validés le **2 octobre 2018** par **Arrêté Interpréfectoral** en [Annexe 1](#)

Suite à cet arrêté, chaque Communauté de Communes et commune adhérente a désigné de nouveaux délégués correspondants à l'arrêté.

La majorité des conseils syndicaux de 2018 n'ont pu avoir lieu et ont dû être reporté, le quorum étant très difficile à atteindre avec une majorité de délégués peu disponibles.

Lors de chaque vote anonyme, un nombre de bulletins égal au poids de vote de sa collectivité a dû être distribué à chaque délégué. Certains avaient donc jusqu'à 19 bulletins pour chaque tour de scrutin. Les réunions nécessitant un grand nombre de votes, notamment lors des élections du président, des vice-présidents et des membres du bureau, ont été très complexes et chronophages. La majorité des délégués a fait part de son insatisfaction face à cette organisation.

Le maintien du positionnement actuel de la CCPV pose d'importantes difficultés. L'organisation des conseils syndicaux est très difficile. Le quorum repose en majorité sur la présence des délégués des communes de la CCPV souvent absents et de délégués communautaires déjà très sollicités parallèlement.

Enfin, il est de plus rappelé la difficulté de séparer les décisions relevant du SAGE et celle relevant uniquement de la GEMA, puisque le SAGE est le document d'orientation des actions GEMA.

Pour simplifier le fonctionnement du syndicat, il est à nouveau demandé à la CCPV de revoir son positionnement afin de travailler avec plus de cohérence sur le territoire et d'œuvrer ensemble efficacement pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

2.5.2. Concertation et appui technique concernant la digue de Senlis

Le classement de la digue de la Nonette de Senlis en classe C et la nomination du SISN en tant que gestionnaire de l'ouvrage a induit un travail très important pour l'équipe du SISN.

Le transfert de la compétence Gestion des Inondation aux Communautés de Communes, pourtant présenté comme obligatoire réglementairement à partir du 1^{er} janvier 2018, n'a pu être mis en œuvre pour la digue de Senlis. En effet, malgré le classement en tant qu'ouvrage de lutte contre les inondations, la DREAL a finalement annoncé que l'inscription de l'ouvrage dans le système d'endiguement de la Communauté de Communes était nécessaire pour que le transfert soit officiel. La mise en place de ce système d'endiguement a pris plusieurs mois. La Communauté de Communes a transférée la compétence Inondation à l'Entente Oise Aisne et inscrit la digue dans son système d'endiguement, après avoir validé un plan de financement co-porté par de nombreux partenaires.

Cependant, la DREAL a alors exigé de l'Entente la mise en place d'une servitude pour la gestion de cette digue. Pourtant, le SISN n'en a jamais eu et avait tout de même été désigné gestionnaire. Cette procédure aurait pris plus de 12 mois. Finalement, en prouvant que toutes les parties prenantes étant en accord pour faire avancer le projet, le préfet a signé le 3 Janvier 2019 un arrêté préfectoral transférant la gestion de la digue à l'Entente Oise Aisne en [Annexe 2](#)

Courant 2018, le SISN a donc continué à suivre, en tant que maître d'ouvrage, l'étude de maîtrise d'œuvre menée SAFEGE pour la restauration de la digue de Senlis. Des sondages géotechniques ont été menés en complément par la société Fondasol afin d'affiner la nature des travaux à mener. Un Avant-projet Sommaire a été validé par le comité de pilotage et la phase PRO est en cours de finalisation. Le coût des travaux a pu être estimé plus précisément, permettant d'affiner le plan de financement.

Estimation Trauvaux	
Désignation	Prix (€ HT)
Installation chantier	40 000
Tranche 1 : palplanches + déversoir	490 760
Tranche 2 : palplanches	414 100
Sous-total	944 860
Aléas 20 %	188 972
Total Travaux	1 133 832
Sondages Géotechniques	25 000
Etude MO SAFEGE	82 506
TOTAL	1 241 338

Figure 11: Estimation financière de la maîtrise d'œuvre et des travaux de restauration de la digue de Senlis

plan de subventions actuelles tranches 1 et 2				
	Prise en charge	Montant tranche 1 (€ HT)	Montant tranche 2 (€ HT)	Montant total (€ HT)
Subventions demandées				
DETR	38,43%	240 000	240 000	480 000
Conseil Départemental	35,50%	249 600	193 799	443 399
Total subventions	73,94%			923 399
Participation				
Ville de Senlis				217 000
SANEF				54 250
Participation supp ville de Senlis				54 250
Total participations				325 500
TOTAL				1 248 899

Figure 12 : Plan de financement proposé pour la restauration de la digue de Senlis

Une convention a été signée entre le maître d'ouvrage (SISN puis Entente) et le Domaine de Valgenceuse, propriétaire de la majorité des parcelles concernées par les travaux, évitant ainsi au moins pour la première tranche de travaux de passer par une Déclaration d'Intérêt Général.

Les marchés, subventions et conventions seront transmis à l'Entente Oise Aisne début 2019 sous le contrôle du percepteur.

2.6. Indicateurs de l'animation du SAGE

Indicateurs de l'animation SAGE pour l'année 2018		
Financier	Sociologique	Technique
35050 € pour 0,5 ETP et frais fixe	3000 personnes réseaux sociaux et site web + animations grand public + réunions élus et acteurs + outils de communication (guides, brochures, clés USB, ...)	13 opérations
Montant d'aides lié à l'animation	Nombre de personnes sensibilisées par la politique de l'eau sur un territoire ou sur une thématique.	Nombre d'actions pertinentes vis-à-vis du milieu qui ont été terminées ou inaugurées dans l'année.

Nombre de CLE	3
Nombre de bureaux de CLE, commissions thématiques, et autres réunions relatives au SAGE	5
Nombre d'études suivies dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE	4
Nombre de documents d'urbanisme suivi (SCOT, PLU)	10
Nombre de dossiers lois sur l'eau analysés et d'avis préparés (compter 1 par dossier)	5
Nombre d'outils de communication réalisés ou animés (guides, plaquettes etc.)	5
Nombre de journées de formation/ sensibilisation réalisées	11

Mission	Volet	Tps
Missions prioritaires	Organisation et animation des réunions de la CLE, de ses commissions thématiques et du bureau + rédaction rapport annuel de la CLE	20 j
	Suivi études	15 j
Missions spécifiques	Faire émerger les actions demandées dans le SAGE, accompagner les maitres d'ouvrage.	15 j
	Analyse des dossiers loi sur l'eau soumis à l'avis de la CLE	5 j
	Suivre les documents d'urbanisme sur le territoire du SAGE	15 j
Missions générales	actions de sensibilisation, formation, communication et d'information	15 j
	veille technique, formations	5 j
	Suivi projets de territoire	12 j
	Coordination SISN	20 j

Animation SAGE : total 122 jours

3. Contrat Global

3.1. Suivi du Contrat Global

Le contrat global a pour but de regrouper les **actions prioritaires** pour les années **2016 à 2021** afin de répondre aux enjeux du SAGE d'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. **55 projets** y sont inscrits portés par **25 maîtres d'ouvrage** de structures diverses : Communes, Communautés de communes, Syndicats, Associations, Chambres consulaires.

Le contrat engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité. L'agence s'engage à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties. Le SISN, structure porteuse, anime le contrat et accompagne les porteurs de projets.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est de **29 millions d'euros H.T.**

Objectifs	Nbre projet	Coût €
Sensibilisation à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques	9	250 600
Protéger/restaurer les milieux naturels et mettre en valeur le patrimoine	21	3 671 000
Améliorer la gestion des eaux pluviales et maîtriser les ruissellements	6	1 120 000
Améliorer la qualité des eaux superficielles	12	22 860 000
Garantir un équilibre quantitatif entre usages et milieux	2	850 000
Améliorer la qualité des eaux souterraines	5	212 000
Total	55	28 963 600



Figure 13 : Répartition des actions et coûts par objectif

25 projets sont portés par le SISN. Il s'agit principalement de projets de restauration de milieux aquatiques, de lutte contre le ruissellement et de communication. Certains projets s'inscrivant à l'échelle du bassin versant seront aussi portés par le SISN comme un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ou des études de ruissellement.

Le SISN, en tant que porteur du contrat, aura aussi pour rôle l'accompagnement des porteurs de projets et le suivi de l'ensemble des actions afin de s'assurer du bon avancement du contrat et du respect du planning.

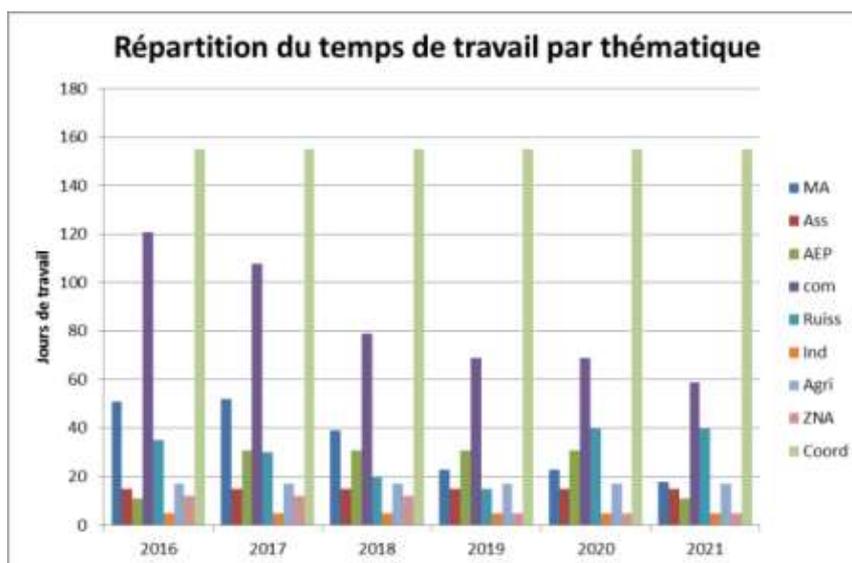


Figure 14 : Répartition du temps de travail par thématique pour le contrat global (jour/an)

En plus du SISN, 3 autres structures se sont inscrites en tant que porteuses d'une animation territoriale. Leurs missions, présentées dans le tableau ci-dessous, font suite à plusieurs échanges avec le SISN et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin de bien adapter les actions aux enjeux du territoire et aux contraintes des structures.

Structure porteuse d'une animation territoriale (par ordre alphabétique)	Missions
Agriculture Biologique en Picardie	Développer l'agriculture biologique sur les bassins d'alimentation prioritaires et accompagner les collectivités dans le développement des filières biologiques. Temps estimé à ce contrat : 5 jours par an.
Chambre d'agriculture de l'Oise	Développer les pratiques économes en intrants : protection intégrée et techniques alternatives sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires afin de diminuer les pollutions diffuses d'origine agricole. Participer à la mise en place d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le sous-bassin de la Launette. Temps estimé à ce contrat : 10 jours par an.
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise	Mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des TPE, PME/PMI et commerces, au travers d'actions individuelles et collectives, en partenariat avec les acteurs locaux, et accompagner les plus motivées de ces entreprises dans la mise en œuvre de démarches et d'outils de maîtrise de leurs effluents Temps estimé à ce contrat : 1% du temps de travail de la chargée de mission eau.

Figure 15 : Missions des structures porteuse d'une animation territoriale

Le bilan de deuxième année du Contrat a été effectué lors du Comité de pilotage élargie le 21 février 2018 à l'Abbaye de Chaalis.



Figure 16 : Carton d'invitation au bilan 2017 du contrat global



Figure 17 : Photographies du bilan 2017 du Contrat Global le 21 Février

Plus de **100 personnes** étaient présentes, élus, partenaires et acteurs du territoire, montrant l'intérêt et la dynamique mise en place sur le territoire.

Un cocktail déjeunatoire a ensuite été proposé au comité afin de continuer les échanges jusqu'en milieu d'après-midi.

3.2. Bilan 2018 du contrat global

Indicateurs de l'animation contrat pour l'année 2018		
Financier	Sociologique	Technique
35050 € pour 0,5 ETP et frais fixe	3000 personnes réseaux sociaux et site web + animations grand public + réunions élus et acteurs + outils de communication (guides, brochures, clés USB, ...)	13 opérations
Montant d'aides lié à l'animation	Nombre de personnes sensibilisées par la politique de l'eau sur un territoire ou sur une thématique.	Nombre d'actions pertinentes vis-à-vis du milieu qui ont été terminées ou inaugurées dans l'année.

Les tableaux suivants reprennent les actions prévues pour 2018 ainsi que leur avancement. Les actions ont été classées selon les thématiques du SAGE pour assurer la cohérence entre le Schéma et son outil opérationnel que constitue le contrat global.

	projet finalisé
	projet en cours
	projet retardé ou nécessitant la levée de blocage
	projet bloqué

Figure 18 : légende des tableaux bilan du contrat global

Les graphiques ci-dessous présentent l'avancement à mi-parcours des actions du contrat global.

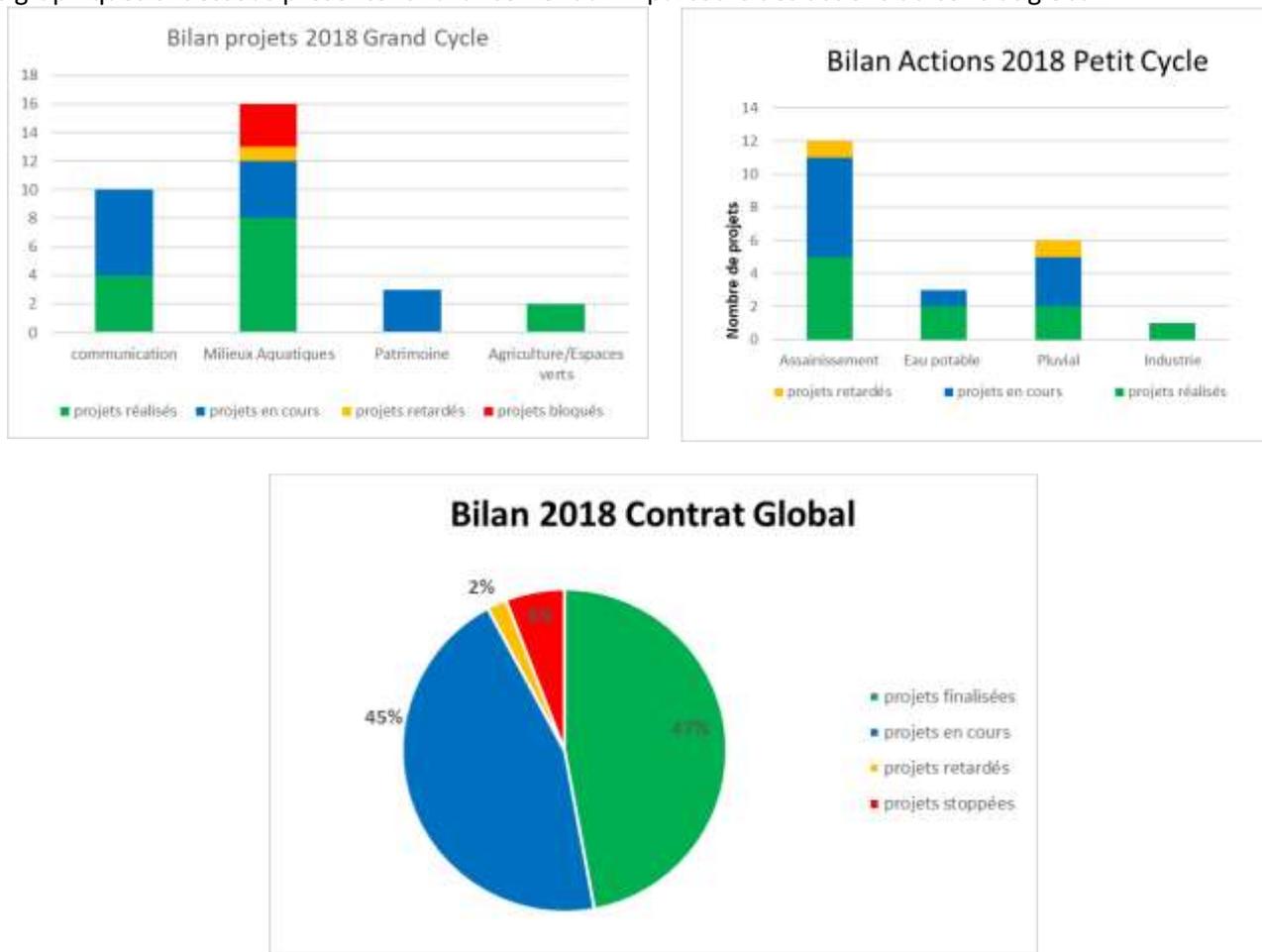


Figure 19 : graphiques de bilan 2018 du contrat global

3.2.1. Bilan 2017 et perspectives 2018 des actions grand cycle du contrat global

Enjeux du SAGE	N°	Porteurs	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	2021	coût total	date de fin prévue	Avancement/commentaires	
communication	C10	JFO Chantilly/SISN	Semaine de l'Eau	2 040		2 040	2 040	2 040	2 040	10 200	annuel	2018 : 5ème édition en mars 2018 sur le patrimoine. Partenaires : Pavillon de Manse, Abbaye de Chaalis, Association patrimoniale de Senlis, AUSV, association de modélisme de Senlis, association de peinture de Lagny, société d'Archéologie de Senlis...	
	C11	SISN/CPIE	Classe d'eau élus			7 000				7 000	2018	nouvelle classe d'eau et climat de septembre à décembre 2018 organisée avec le CPIE : moyenne de 15 participants par journée	
	C12	SISN	Journée visite de chantier travaux de restauration milieux aquatiques pour les élus et acteurs du territoire	700	700	700	2 000	2 000	2 000	12 000	annuel	2018 : Journée travaux rivière	
	C13	SISN	journée thématique de formation des élus et agents des collectivités	2 400	7 000	700	7 000	7 000	7 000	31 100	annuel	2018 : Journée sur l'adduction en eau potable, présentation du SDAEP et mise en place d'un groupe de travail pour le lancement de l'étude	
	C14	SISN	Création d'une newsletter								2016	lancement en septembre 2017 : thème simple pour accrocher le lecteur et ne pas le surcharger d'informations (retour sur la journée sur le ruissellement, qu'est-ce que l'hydrocotyle?) lien vers le site internet du SISN pour plus d'information Réalisation mensuelle en interne	
	C15	SISN	Outils de communication : publication, reprographie affiches, invitations, flyers, dossiers reliés...		7 300	8 500	20 000	20 000	20 000	75 800	jusqu'en 2021	Le SISN doit développer la création d'outils de communication pour ses projets : panneaux sur les sites de travaux, flyers, ... Ce forfait permet aussi au SISN d'organiser des événements tels que des comités de pilotage et CLE élargis	
		SISN	Guide du riverain	5 004								2016	Réalisé et inauguré fin 2016. Retours très positifs des élus. Distribution en 2017 à tous les riverains de l'ensemble des communes et dépôt d'exemplaires supplémentaires dans les mairies
	C16	SISN	Guide du SAGE		7 194						7 500	2016	Réception en octobre 2017 distribution dans un premier temps lors de réunions
	C18	SISN /PNR /Pavillon de Manse /CENP ...	Exposition sur la ressource en eau sur le Bassin Versant de la Nonette			7 912	9 668				17 580	2018	Création d'une exposition sur panneaux déroulants traitant de la ressource en eau du bassin versant de la Nonette sous toutes ses thématiques Groupe de travail lancé en 2017 avec l'ensemble des partenaires pressentis : CENP, Pavillon de Manse, CPIE, PNR, AESN, ARS, Chambre d'Agriculture, ... La mise en page et la conception des panneaux réalisées par Don Caméléon Inauguration de l'exposition lors du bilan mi-parcours du contrat en mars 2019 Création des guide de visite en 2019 si possible avec des écoles
C25	SISN	Création d'un Websig : outil de cartographie en ligne				10 000				10 000	2017	en interne, échange avec le PNR	

Enjeux du SAGE	N°	Porteurs	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	2021	coût total	date de fin prévue	Avancement/commentaires	
											suivi annuel		
Milieux Aquatiques et Patrimoine Milieux Aquatiques	MA1	EARL de Droizelles /CENP	Gestion et valorisation d'une zone humide à Versigny par le pâturage									Note du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP) à présenter au propriétaire Proposition de conseils de gestion du pâturage afin de maintenir le fleurissement Point à prévoir avec le propriétaire	
	MA2	SISN	Continuité Fossé du Prince			5 000				80 000	2017	Le Fossé du Prince, cours d'eau en fond de vallée correspondant au lit naturel de la Nonette, traverse actuellement un important étang à Courteuil, ralentissant le courant et provoquant stagnation et réchauffement des eaux. Une dérivation est donc prévue afin de limiter d'une part l'envasement de l'étang et de maintenir d'autre part la qualité hydromorphologique du cours d'eau. Les relevés topographiques et de débit ont été effectués en 2016. Un accord de principe devait être signé par la propriétaire en 2016 mais la propriété est en vente depuis, bloquant pour le moment le projet. Cependant ce projet a été remplacé par une opportunité de supprimer un seuil juste en aval, classé Grenelle, projet boqué depuis des années par le propriétaire. L'impact de ce projet est bien plus positif pour la continuité écologique que le projet initial. Il limite l'envasement de tout l'amont de ce cours d'eau qui constitue le fond de vallée naturel de la Nonette. Un test de reméandrage via des épis déflécteurs a été mis en place en amont. L'effacement de ce seuil rétablit la continuité écologique sur le Fossé du Prince et entre dans la continuité du projet Grenelle Sopal finalisé en 2015.	
	MA3	SISN	Plan Pluriannuel de Restauration de la rivière	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000			800 000	annuel	4ème tranche de du PPRE effectuée Restauration : proposition d'un nouveau projet sur la rue de la piscine d'été sans retour de la mairie, plantation marais d'Ognon et épis déflecteurs à Avilly Diagnostic pour prochain PPRE prévu 2019
	MA5	SISN	Restauration continuité du Ru de la Cressonnière à Baron	65 000							65 000	2016	Projet stoppé par la mairie suite à l'étude de maîtrise d'œuvre. Envoi d'un courrier de demande de prise en charge financière de la réfection de la buse de la RD100, puis réunion avec la mairie et le département à organiser
	MA6	SISN	projet Grenelle Toutedoie – ouverture de la confluence Nonette/Oise				200 000	450 000			650 000	2018	Ce projet a pour but de rétablir la continuité écologique à la confluence de la Nonette avec l'Oise. Il est donc de première importance pour la qualité de l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant. Le propriétaire bloque le projet. La ville de Gouvieux a lancé une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin d'acquérir les terrains concernés par le projet. Celle-ci s'est terminée courant 2018. L'arrêté de DUP a été obtenu. La mairie peut à présent acheter les terrains au prix du domaine mais les propriétaires peuvent faire des recours. Une réunion de reprise de l'étude a été organisée sera organisée début 2018 avec la mairie, l'Agence de l'eau et le bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre afin de relancer le projet. Un financement à 100% est attendu de l'Agence de l'Eau, le projet étant classé Grenelle. Cependant, ce taux ne s'appliquera certainement plus pour le 11ème programme à partir de 2019. Afin de bénéficier de ce taux, l'étude devra être menée en 2018 et il sera étudié la possibilité de lancement des travaux avant la fin de l'année pour bénéficier du taux actuel de l'Agence.
	MA7	SISN	Aménagement hydromorphologique rivière et reconnexion lit majeur zone humide à Ver-sur-Launette	30 708							30 708	2018	Etude finalisée En attente de rédaction des dossiers réglementaires. La mairie de Ver bloque finalement le projet tant que "l'Agence de l'eau ne s'engage pas à financer son projet assainissement" et parce que certains riverains s'inquiètent des impacts inondation du projet. Une présentation en conseil municipal devrait avoir lieu courant décembre dans l'espoir de débloquer ce projet ambitieux d'intérêt général. Ce projet est d'un fort intérêt général pour le reste des communes aval du bassin versant de la Launette et de la Nonette. En effet, la restauration de la zone humide permettra de recréer une zone d'expansion de crue et limitera ainsi les inondations en aval. Les eaux y seront naturellement épurées de leurs sédiments. Une opportunité de créer une zone d'expansion de crue se met en place à Borest
	MA10	Courteuil/CENP	Restauration et aménagement de la zone humide de Courteuil				50 000				50 000	2017	Signature d'une convention de gestion entre le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP) et la mairie de Courteuil début 2019 Une partie des travaux de coupe réalisée par la mairie En plus des travaux de coupes, un bac déshuileur/ décanteur sera installé.
	MA11	CENP	Restauration et aménagement de la zone humide de l'ancienne cressonnière de Mont l'Evêque									2018	Bail emphytéotique proposé à la mairie. Le propriétaire du marais a finalement refusé la proposition du bail. Seules les arcelles communales y seront donc incluses. Le SISN sera intégré au projet.
	MA13	SISN	Restauration continuité écologique sur le Six-Pieds à Mont l'Evêque	27 180							27 180	2017	Etude finalisée. La mairie doit porter la partie voirie du projet. Validation des services de l'Etat, démarrage des travaux initialement prévu en septembre 2017. L'Architecte des Bâtiments de France, suite à des échanges avec la mairie, a finalement bloqué le projet sous prétexte de ne pas avoir déposé de permis de démolir pour la buse effondrée et pour préserver les vestiges béton de la ligne de défense Chauvineau qui est en projet de classement. Le SISN avait pourtant consulté et invité M. Pradoux à différentes réunions et la préservation d'une des deux buses béton historiques avait été actée par l'ensemble du comité de pilotage. La DRAC refuse finalement le remplacement de la deuxième buse par un pont cadre et donc la restauration de la continuité écologique. Malgré 3 réunions de concertation organisées en sous-préfecture, et la proposition par le SISN d'un nouveau projet de création du pont entre les deux buses afin de les conserver, l'ABF n'accepte aucun compromis. La mairie, qui pourtant avait délibéré à l'unanimité au lancement du projet pour le remplacement de la buse effondrée par un pont cadre, a pris la même position que l'ABF. Le SISN se retire donc du projet malgré une étude de phase PRO finalisée ayant coûté plus de 30 000 €, et des accords de subvention à un taux de 100% pour les travaux. programmation prévue pour 2020, suite à la signature de la convention de Courteuil
	MA15	PNR	Plan d'actions écologiques à l'échelle globale de la "Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly"					25 000	25 000		50 000	2018	
	MA16	PNR	Restauration écologique et valorisation pédagogique du marais d'Avilly			31 000	31 000				62 000	2018	Tranche 1 de travaux de restauration écologique du marais en cours. Tranche 2 consacrée aux aménagements pédagogiques (plateforme, observatoires...) suivra. Le marais ne sera pas ouvert en libre accès mais sur visite afin de préserver le site.

Enjeux du SAGE	N°	Porteurs	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	2021	coût total	date de fin prévue	Avancement/commentaires		
Milieux Aquatiques et Patrimoine	Milieux Aquatiques	MA20	SISN	Suivi qualité eau	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	240 000	annuel	marché plurin annuel relancé en 2018 pour 4 ans	
		MA22	SISN	Lutte contre l'Hydrocotyle Fausse-Renoncule	30 000	40 000	17 130	30 000	30 000	30 000	177 130	annuel	Programme d'arrachage manuel réalisé, pas d'arrachage mécanique de nécessaire cette année A renouveler chaque année jusqu'à épuisement de la plante Ces travaux ont un coût très élevé et ne seront plus subventionnés 40 % par l'Agence de l'Eau. Pourtant, sans intervention du SISN, cette plante menace d'asphyxier tout le milieu et de mettre en péril toute la faune et flore aquatique. De plus si la plante atteint l'Oise, les travaux pour limiter son expansion seraient démesurés.	
		MA26	SISN	Restauration de la Launette et d'une zone humide en aval de l'Abbaye de Chaalis				50 000			310 000	360 000	2019	Projet de restauration de prairie humide en aval de l'Abbaye. Accord de principe de l'Abbaye de Chaalis. Demande de rencontre envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France avant tout lancement de projet car avis conforme nécessaire
		MA27	Pavillon de Manse	Amélioration de la gestion des vannages	18 000	18 000	18 000					54 000	2018	Poste créé en Juillet 2016 en contrat aidé. Les missions ne sont pas orientées sur la gestion des vannages mais sur la sensibilisation des visiteurs concernant les ouvrages hydrauliques et la mise en place d'actions pédagogiques. En parallèle, les vannes du pavillon ont été restaurés en 2016 (action non financée par l'Agence de l'Eau) La gestion des différents vannages reste problématique à Chantilly et entrave la continuité écologique et l'écoulement des eaux. Une amélioration a tout de même été notée cette année. La pose d'une échelle limnimétrique a été installée début 2018 afin de contrôler les niveaux et de définir un niveau de vigilance.
		MA31	SISN	Restauration Hydromorphologique Aunette à Bray et Barbery		23 040	350 000					373 040	2020	Projet de conditionnalité pour le financement par l'Agence de l'Eau du projet A10 : assainissement de la commune de Barbery Ce projet, dont le démarrage était initialement prévu en 2018, a été avancé afin de permettre à la commune de Barbery d'accéder aux aides de l'AESN pour la création d'un assainissement collectif dont les travaux ont débuté en 2017. Ce projet consiste en un reméandrage de l'Aunette sur un linéaire fortement recalibré et artificialisé. Les travaux ont été finalisés fin octobre 2018 et correspondent aux attentes. Un suivi est mis en place afin d'évaluer l'efficacité des travaux par des mesures de débits, et de qualité physico-chimique et biologique.
	MA32	SISN	Arasement seuil à Courteuil			30 000	70 000				100 000	2018	Deux projets sont envisagés : - Arasement du seuil de M. Dormeuil : lancement de l'étude dès début 2018, phase PRO finalisée, dossier réglementaires en cours de rédaction, travaux attendus pour 2019 si l'instruction des dossiers est rapide. - Abaissement du seuil sous le moulin de Courteuil et accompagnement du futur aménageur s'il le souhaite afin de rouvrir le lit de la Nonette actuellement busé	
	Patrimoine	MA12	PNR Partenaires : SISN / CENP	Valorisation écologique et touristique de la Canardière : plan de gestion écologique et étude de faisabilité économique				60 000			60 000	2019	Il s'agit de lancer une étude d'opportunité afin de proposer à l'Institut de France une valorisation économique du site de la Canardière tout en préservant son intérêt écologique. Projet mis en attente par le PNR	
		C26	Gouvieux	Sentier pédagogique le long de la Nonette sur le secteur de la Tannerie				30 000	30 000		60 000	2017	La commune a fait le choix d'acquiescer les parcelles impactées par le futur chantier. Une Déclaration d'Utilité Publique est en cours (DUP).	
		C24	Gouvieux	Sentier pédagogique le long de la Nonette sur le secteur de Toutevoie					30 000	30 000	60 000	2018	Projet inclus dans la DUP Toutevoie. En attente de l'acquisition des terrains.	
		C17	Senlis	Sentier pédagogique quartier de la Bigue à Senlis		20 000					20 000	2017	Une passerelle a été installée en 2017. La mairie n'a pas demandé de subvention à l'Agence de l'Eau.	
C19		SISN	Création d'un itinéraire découverte à vélo (et voiture) le long de la Nonette				10 000	10 000		20 000	2019	Ce projet est co-porté par le SISN, l'association AU5V et le PNR. Une personne en service civique va être recrutée afin de travailler sur la création de l'itinéraire de Nanteuil à Gouvieux. Un premier repérage sera effectué au printemps 2019 afin de définir l'itinéraire préférentiel.		
Agriculture et espaces verts	ZNA1	JFO Chantilly, SISN, CPE, PNR	Actions pédagogiques Ophyto auprès des jardiniers, associations de jardiniers, développement de circuits-courts de valorisation de l'agri bio/raisonnée	3 500	3 500		3 500	3 500	3 500	21 000	2021	Communication et promotion des produits locaux Mise en place du projet APISAGE (Apiculture et agriculture) Salon du miel et des saveurs en octobre 2018 valorisant les producteurs locaux Campagne les jardins s'emmêlent avec le CPE à Senlis et Chantilly		
	ZNA2-ZNA3	SISN/PNR	Gestion alternative des espaces verts								2018	Partenariat PNR et SISN pour accompagner les communes au zérophyto Une journée de formation organisée par le PNR et le SISN à destination des élus et agents du territoire a été organisée en 2018 sur le thème du fleurissement alternatif, de la gestion des terrains sportifs et cimetières et du lien zérophyto et gestion du pluvial.		

	N°	Maître d'ouvrage	Projet	cours d'eau	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Coût total	date de fin prévue	jours de travail	Avancement/commentaires
Assainissement	A20	Aumont-en-Halatte	Assainissement collectif, branchement à la STEP de Senlis	Nonette aval	7 979		874 852	35 000			917 831	2020	0,5	Etude finalisée. Aide pour la création du réseau de collecte et de transfert à la station de Senlis validée en octobre 2018 par l'AESN. Solde de l'aide versée sous condition de réalisation des travaux grand cycle de continuité écologique à Courteuil + 5,90 €/m ³
	tio	Barbery	Création assainissement collectif	Aunette amont		2 766 797,00					2 766 797	2019	0,5	Station biosidique avec traitement par filtres plantés de roseaux, mise en fonctionnement le 20/12/2018 Raccordements en cours, accord de subvention sur le 10ème programme mais versement début 2019 Projet de conditionnalité Grand Cycle terminé Coût : Station : 896 307 €, réseaux : 1 870 490 € Impact sur le prix de l'eau : + 4,35€/m ³
	A4	Brasseuse	Création Assainissement collectif	Aunette amont		16 110	200 000	760 000			976 110	2019		Enquête à la parcelle en cours : Réalisation de 53 études parcellaires et de l'étude géotechnique G1 AVP sur la commune de Brasseuse. Accord de subvention de l'AESN en novembre 2018 pour l'étude de conception et MO Impact sur le prix de l'eau : + 6,70€/m ³
	A7	CCPV et autres collectivités	Réhabilitation ANC, cible de 10 installations par an sur communes prioritaires à définir	tous		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000	2021		Aucune réhabilitation sur le bassin versant de la Nonette n'a été accompagnée par le CCPV en 2018. A partir de 2019, l'AESN subventionnera les ANC uniquement des communes définies comme prioritaires (cf. liste sur le site internet de l'AESN). Aucune commune du bassin versant ne fait parti de cette liste.
	A12	Courteuil	Assainissement collectif branchement STEP Senlis	Nonette aval	1 214 310	703 695					1 918 005	2017		Projet de raccordement de 270 habitations sur le réseau de la STEP de Senlis. réseau terminée et raccordement phase 1 terminés, raccordement phase 2 en cours et phase 3 en attente de la réception des accords de l'AESN, dossier d'aide validé en novembre 2018 au titre du 10ème programme Impact sur le prix de l'eau : + 4€/m ³ Projet contrepartie grand cycle MA2 : suppression du seuil du arais d'Avilly, restauration de la continuité écologique sur le Fossé du Prince, projet Grenelle. L'impact de ce projet est alors bien plus positif pour la continuité écologique que le projet initial. De plus, trois autres projets d'effacement de seuils sont en cours sur la commune de Courteuil, permettant d'accompagner le projet d'assainissement par des travaux apportant une réelle amélioration de la qualité hydromorphologique et écologique du cours d'eau à Courteuil.
	A11	Ermenonville	Création Assainissement collectif réseau et STEP	Launette aval			1 450 000	1 450 000			2 900 000	2018	2	entreprises retenues, démarrage des travaux sur les réseaux et la station en mars. Réunion de callage en janvier 2019.
	A8	Fontaine-Chaalis	Création Assainissement collectif pour Borest/Montlognon et Fontaine Chaalis	Launette aval	20 563			200 000	1 200 000	1 200 000	2 620 563	2021	2	L'étude de zonage pour les 3 communes est finalisée. L'étude conclue à une impossibilité technique pour de nombreuses habitations des centres bourgs de mettre aux normes l'assainissement individuel. De plus, les deux scénarios (création d'un assainissement collectif et la réhabilitation des ANC lorsque cela est possible) sont estimés dans les mêmes ordres de prix. Ainsi la solution retenue est un assainissement collectif. Il est rappelé l'importance de la mise aux normes de l'assainissement sur ces communes. L'ARS attire notamment l'attention sur la commune de Montlognon qui possède 3 captages approvisionnant 6 communes du bassin versant en eau potable et dont un des captages ayant des taux de nitrates assez élevés est situé en centre bourg. C'est pourquoi ce projet a été inscrit par la CLE au contrat global. Prix assainissement estimé : 7 000 000 € Problème : la DUP du captage du bourg de Montlognon interdit la mise en place de réseaux d'assainissement au niveau du périmètre de protection. Une révision de la DUP a été lancée en 2018. L'hydrogéologue a donné un avis favorable au passage d'une canalisation en assainissement collectif, d'autant plus qu'il a été mis en avant la présence de puisards dans lesquels s'écoule actuellement l'assainissement individuel et impacterait directement les captages. La révision de la DUP sera suivi d'une étude de Bassin d'Alimentation de Captage afin de protéger plus efficacement les ressources en eau de Montlognon.
	A5	Rully	Création 2 STEP	Aunette amont	3 927 164						3 927 164	2018	0,5	2 STEP à infiltration via des filtres plantés de roseaux dans le bourg et sur le hameau de Bray terminées raccordement des 244 habitations suite à demande de subvention début 2019 sur le 11ème programme de l'AESB. Sur ce nouveau programme, seuls les particuliers ayant fournis leur accord et un devis recevront le forfait d'aide. coût STEP 1 : 824 744 €, STEP 2 : 298 420 €, réseaux : 2 804 000 €
	A14	Lagny le Sec	Réhabilitation réseaux et mise en séparatif	Launette amont			100 000	1 000 000	1 000 000		2 100 000	2017		Schéma de gestion du pluvial finalisé fin 2018. plan d'actions avec mise en séparatifs et aménagements d'hydraulique douce afin d'infiltrer dès que possible les eaux de pluie. Les aides de l'AESN sur ce type d'aménagement de gestion du pluvial alternative aux réseaux vont être renforcées dans le 11ème programme.
	A2	Ver-sur-Launette	Restauration des 2 STEP	Launette aval	7 680	1 400 000				400 000	1 807 680	2017 première STEP	2	Le syndicat d'assainissement de Lagny-le-Sec ayant refusé la proposition de branchement de Ver, la commune va finalement retenir la solution de reconstruction de la station d'épuration dans le bourg. L'étude, stoppée au stade DCE, doit être reprise le plus rapidement possible.
	A1	Villers-Saint-Frambourg	Mise aux normes Assainissement non collectif	Aunette amont		889 960	855 460				1 745 420	2019		ANC remis aux normes de 73 propriétés sur 120 fin 2018. Continuation en 2019. Au final seules 2 ou 3 propriétés ne pourront techniquement être aux normes.

	N°	Maître d'ouvrage	Projet	cours d'eau	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Coût total	date de fin prévue	Avancement/commentaires
Eau potable	AEP5	SIBH	Etude patrimoniale eau potable et travaux	Aunette amont	105 994		200 000	150 000			455 994	2019	Etude finalisée en janvier 2018 pour valider les priorités. Un programme de travaux de réhabilitation a été proposé. Un nouveau forage et une unité de déferrisation doivent être créés au plus vite. Etude en cours et travaux prévus dès 2019. Des remplacements de canalisation en 3 points sont aussi prévus. Sécurisation des réservoirs effectuée en 2018 (57 800€)
	AEP6	SISN	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et premiers travaux identifiés prioritaires	tous			148 803				350 000	2018	Un comité de pilotage réunissant les collectivités ayant la compétence eau potable (Syndicats d'eau et Communautés de communes) a été mis en place en juin 2018 afin de valider le CCTP de cette étude. Le bureau d'études retenu est SAFEGE pour un montant de 148 803€ HT. Le diagnostic est en cours, SAFEGE doit récupérer un maximum de données dans les études déjà réalisées et en cours (étude de prise de compétences notamment).
	AEP7	Senlis	création DUP captage eau potable	tous		84 000					84 000	2016	Etude notifiée fin 2016, lancement début 2017, avis favorable de l'hydrogéologue fin 2018. une étude BAC devrait suivre courant 2019.
Pluvial	bI	Dammartin	Schéma de gestion douce du pluvial	Launette amont		25 000					25 000	2016	Etude en cours, diagnostic finalisé, programme d'actions finalisé en attente de validation de l'AESN. Lancement de l'enquête public
	R6	Dammartin	Aménagement hydrauliques douces et mares existantes	Launette amont		100 000	100 000				200 000	2018	Une partie des aménagements pourraient être prochainement pris en charge par un lotisseur. Les aménagements concernant les réseaux sont par contre sous la compétence de la Communauté d'Agglomération Roissy Plaine de France et dépend donc de ses priorités.
	R16	Le Plessis-Belleville	Schéma de gestion douce des eaux pluviales (SGEP)	Launette amont	19 500						19 500	2016	Etude finalisée. Zonage en cours d'enquête publique.
	R3	Senlis	Schéma de gestion douce du pluvial (SGEP)	Nonette centre Aunette aval			40 000				40 000	2017	A lancer le plus rapidement possible car la commune subit d'important problème de ruissellement provoquant des inondations dans les quartiers situés dans les fonds de vallée.
	R7	SISN	Mise en place du Plan d'actions de maîtrise du ruissellement sur la Launette	Launette		2 078	20 000	145 000	145 000	145 000	457 078	2021	Organisation réunion publique de concertation avec les agriculteurs en janvier 2018 DIG en cours de consultation des services avant enquête publique
	R8	SISN	Etude ruissellement Sous-bassin versant Aunette	Nonette Aunette				84 006			84 006	2020	Sur le Sous-bassin de l'Aunette, de nombreux élus de différentes communes sollicitent le SISN et l'AESN pour lancer des études de ruissellement afin de mettre en place des aménagements pour lutter contre ce phénomène d'érosion et ruissellement qui apparaît de plus en plus fréquent et problématique. Les rejets de pluvial non gérés de l'Autoroute A1 posent aussi un important de pollution des cours d'eau. Le cahier des charges a été validé par l'AESN. Une consultation a été menée fin 2018 ; l'analyse des offres est en cours.
industrie	Contrat d'animation	CCI	pré-diagnostics										La Communauté d'Agglomération Creilloise reprend l'animation industrie sur son territoire (Saint Maximin) Concernant le reste du territoire, la CCI a identifié : - 255 entreprises prioritaires - 2 pré-diagnostics - 7 contre-visites La CCI propose d'accompagner le SISN dans la concertation avec le propriétaire du site de Toutedoie à Gouvieux afin de le convaincre de l'intérêt des travaux de rétablissement de la continuité écologique

3.3. Gestion et suivi des projets du contrat global

3.3.1. Projets Sensibilisation/communication du Contrat Global



Pédagogie participative

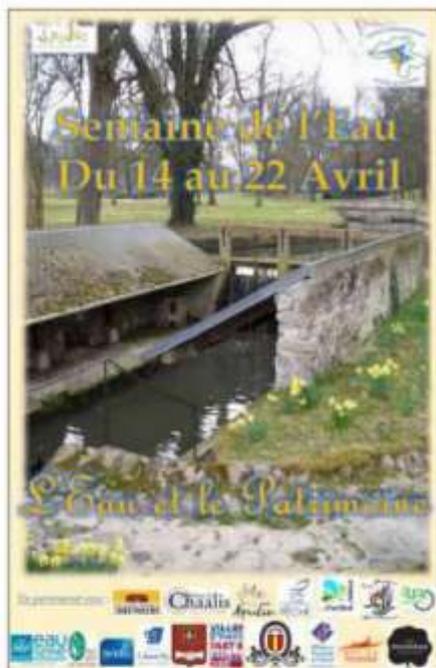


Semaine de l'Eau 208 : L'eau et le Patrimoine

Date de démarrage	Samedi 14 Avril 2018
Date de fin	Samedi 22 Avril 2018
Avancement/ Phasage	Finalisée
Dispositions du SAGE	1 : Sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques pour la ressource en eau 5 : Communiquer sur l'existence, l'intérêt et la portée du SAGE 6 : Pérenniser le dynamisme local 7 : Développer des partenariats pour la mise en œuvre du SAGE
Actions du Contrat Global	C10
Résumé du projet	Semaine d'animations variées et ludiques afin de sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de la ressource en eau sur le territoire
Cadre réglementaire et contexte	Nécessité de faire mieux connaître les actions du SISN et du SAGE et les partenaires à l'ensemble de la population afin de faire prendre conscience de la fragilité de la ressource en eau et de pouvoir par la suite échanger, faire accepter plus facilement des projets et mettre en œuvre des actions communes.

Illustrations

Flyers de la semaine de l'eau 2018



Samedi 14 Avril	
11h :	Cocktail d'ouverture de la semaine, sur invitation
14h-17h :	Exposition de peinture et modélisme naval, à Emmonville, 2 rue René de Gisors
Dimanche 15 Avril	
9h-11h30 :	Randonnée « Les richesses de la vallée de la Launette de Mont-Urvique à Emmonville en passant par le bélier et la centrale de Chaalis », gratuit, inscriptions obligatoires auprès du PNR
11-17h :	Navigation de bateaux de modélisme et concours de peinture, à Emmonville. Prix Jean-Jacques Rousseau, 2 entrées pour le prix d'une ou deux places sur présentation de ce flyer
Lundi 16 Avril	
9h-10h :	Découverte de la rivière le long des remparts, à Senlis, pour les scolaires
10h-11h30 :	Démonstration de pêche électrique, à Senlis, Passage des Carreaux, gratuit
Mardi 17 Avril	
Ateliers de construction de rous à Aube avec les écoles du territoire	
Mercredi 18 Avril	
11h :	Découverte du vannage et de la turbine du moulin de Saint-Nicolas-d'Acy, sur inscription
14h30 :	Balade à la découverte des aménagements hydrauliques de Senlis, rendez-vous Place Saint Martin, gratuit
Jeudi 19 Avril	
10h-17h :	La gestion de l'eau potable sur le bassin versant, sur invitation pour les élus
19h :	Conférence « Les aménagements des zones humides de la Nonette, de la source à Mont-Evêque, du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Empire », salle de l'Obélisque, à route de Coudé à Senlis, gratuit
Vendredi 20 Avril	
14h :	Visite des jardins familiaux de Chantilly, du rucher et de la mare
17h :	Cocktail de clôture, sur invitation
Samedi 21 Avril	
10h-17h :	Randonnée vélo à la découverte des sources de la Nonette, de Baris à Nanteuil-le-Haudouin, inscriptions auprès des Offices de Tourisme de Cergy et Senlis
Dimanche 22 Avril	
10h :	Visite Conférence « D'André le Nôtre aux Jardins Familiaux, Chantilly et Feux au fil de la Nonette », départ parking du ruisseau à Chantilly, Angle de la Rue d'Austelle et Avenue de Coudé, gratuit
Information et réservation : animatrice.sagemonette@gmail.com / 03.44.32.99.80 PNR Oise-Pays de France : 03.44.63.65.65	

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette

6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS

<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>

03.44.32.99.80

Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Association des Jardins Familiaux de Chantilly • Agence de l'Eau Seine Normandie, • Ville d'Ermenonville, • Abbaye de Chaalis, • Pavillon de Manse • Fédération de pêche de l'Oise • Parc Jean-Jacques Rousseau, • Offices de Tourisme de Senlis et Crepy-en -Valois • Association AU5V, • Association de modélisme naval de Senlis, • Association Culturelle de peintres des Brumiers de Lagny-le Sec • Société d'Archéologie de Senlis • Pays d'Art et d'Histoire • Aquilon
Bilan et suites :	<p>Record de participation atteint : plus de 800 personnes Partenaires en augmentation contribuant à la richesse des animations Période du printemps propice aux activités A renouveler en 2019 sous le même format</p>
Nombre de personnes touchées	<p>800 personnes présentes aux animations 5000 personnes informés via la presse, site internet collectivités, flyers , affiches, journaux communaux, Office de Tourisme</p>
Lien avec le changement climatique	Sensibilisation à la fragilité et la rareté de la ressource en eau, propositions d'actions pour la préserver
Coût de l'opération	3800 € TTC
Subventions	80 % AESN
Photos	

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80



Classe élus Eau et Changement Climatique

Date de démarrage	Septembre 2018
Date de fin	Décembre 2018
Avancement/ Phasage	Finalisée
Dispositions du SAGE	5 : Communiquer sur l'existence, l'intérêt et la portée du SAGE 6 : Pérenniser le dynamisme local 34 : Sensibiliser et faire découvrir les zones humides 47 : Sensibiliser les collectivités aux notions de continuités écologiques 61 : Sensibiliser à la gestion des eaux pluviales 74 : Encourager les économies d'eau
Actions du Contrat Global	C11
Résumé du projet	Au travers 5 journées thématiques, un groupe d'élus du territoire a été sensibilisé à l'ensemble des enjeux de la ressource en eau face au changement climatique sur notre territoire
Contexte	Retour très positif de la première classe d'eau organisée en 2015 Demande de la part des élus d'organiser une deuxième session
Illustrations	<p style="text-align: center;"><u>Programme et photos de la Classe Eau et Climat</u></p>  <p>1 Les impacts du changement climatique sur notre territoire, sur notre eau et sur nos zones humides. <i>Mercredi 26 septembre 2018 à Barbery</i> Impacts concrets du changement climatique sur le territoire / les politiques et les acteurs de l'eau et du climat / préservation des zones humides</p> <p>2 L'eau disponible demain et les solutions pour l'économiser. <i>Mercredi 03 octobre 2018 à Chamant (sous réserve)</i> L'eau disponible dans nos nappes phréatiques et nos rivières / les arrêtés sécheresse et restriction d'usage / la gestion patrimoniale des réseaux</p> <p>3 Préserver la qualité de notre eau. <i>Mercredi 24 octobre 2018 à Barbery</i> Les polluants et la qualité de l'eau / les actions en zone agricole et zone non agricole / assainissement de l'eau</p> <p>4 Risque ruissellement et aménagement urbain. <i>Mercredi 07 novembre 2018 à Clairoix (sous réserve)</i> Le risque ruissellement et érosion / Gestion durable des eaux pluviales / Lutte contre le réchauffement urbain</p> <p>5 A vos projets ! Bilan de la classe « Eau et Climat ». <i>Mercredi 14 novembre 2018 à Trumilly (sous réserve)</i> Prendre en compte concrètement le changement climatique dans les projets communaux / Bilan de la classe Eau et Climat</p>

BILAN

Partenariat	Coorganisé avec le CPIE de l'Oise et l'Agence de l'Eau Seine Normandie Très nombreux intervenants : DDT, DREAL, AESN, CERDD, BRGM, Adopta, SMOA
Bilan et suites :	<p>Organisation de chaque journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sessions en salle le matin avec interventions de spécialistes et point sur le SAGE, - visites l'après-midi de site du territoire du bassin versant de la Nonette : travaux rivière à Barbery, Stations d'épuration de Rully et Barbery, Brasserie de Montagny, Showroom de gestion du pluvial du SMOA, bassin de récupération et recyclage des eaux de pluie dans une entreprise à Brasseuse <p>Journées de formation à poursuivre au fil de l'année afin de maintenir le dynamisme et la vigilance sur les sujets eaux dans les collectivités</p>
Nombre de personnes touchées	Au total une vingtaine de participants qui sont devenus des « ambassadeurs de l'eau et du changement climatique »
Lien avec le changement climatique	Formation des élus sur les enjeux de l'eau face au changement climatique, prise de conscience de la nécessité d'agir
Coût de l'opération	Prise en charge CPIE
Subventions	80 % AESN
Photos	   

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80



Date de démarrage	Décembre 2017
Date de fin	Novembre 2018
Avancement/ Phasage	Finalisée – préparation d'un guide d'exposition en 2019-2020
Dispositions du SAGE	3 : Rassembler et partager les données sur l'eau sur le territoire 5 : Communiquer sur l'existence, l'intérêt et la portée du SAGE
Actions du Contrat Global	C18
Résumé du projet	Création d'une exposition itinérante sur les enjeux de l'eau sur le territoire
Cadre réglementaire et contexte	Création d'un nouvel outil de communication qui sera utilisé lors des événementiels du SISN et du SAGE mais aussi prêté aux collectivités, écoles, bibliothèques, associations, ... afin de présenter à un public le plus large possible les enjeux de la protection de la ressource en eau sur le territoire.

Illustrations



Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN)



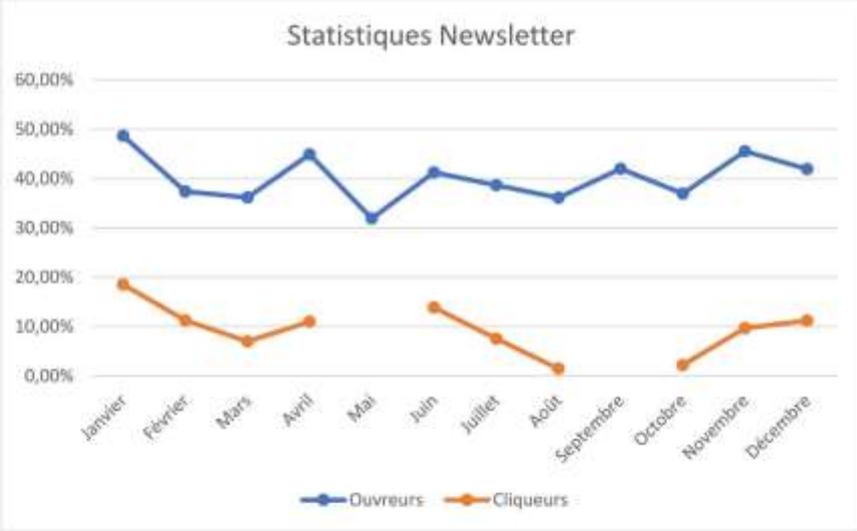
BILAN

Moyens humains et matériels nécessaire :	L'exposition est composée de 9 panneaux déroulant reprenant les couleurs des thématiques du SAGE : Présentation du bassin versant, l'histoire et le patrimoine de la rivière, les différents milieux aquatiques, la riche biodiversité, la continuité écologique, l'utilisation de l'eau, les sources de pollutions, les risques liés à l'eau, les loisirs. Chaque thématique est adaptée au contexte du bassin versant de la Nonette. L'exposition est réalisée en collaboration avec les acteurs de l'eau du territoire.
Bilan et suites :	L'inauguration de l'exposition aura lieu en mars 2019, lors du bilan du SAGE. Un article de presse sera envoyé et un cocktail sera organisé auquel tous les élus et acteurs du territoire mais aussi les journaux locaux, la télévision et la radio locale seront conviés. Deux livrets d'exposition seront réalisés afin d'accompagner le visiteur tout au long de l'exposition. Un livret grand public fournira pour chaque panneau des informations supplémentaires et des liens, adresses de musées ou sites à voir, contacts supplémentaires. Le second livret sera réalisé à destination des enfants et scolaires. Beaucoup plus ludique il contiendra un jeu de piste pour inciter les enfants à aller chercher les informations disponibles sur les panneaux et ouvrir leur curiosité
Nombre de personnes touchées	
Lien avec le changement climatique	
Coût de l'opération	7 912 €
Agence de communication	Don Caméléon à Chantilly
Subventions	80 % AENS

Création d'une newsletter mensuelle

Date de démarrage	01/10/2017
Avancement/ Phasage	envoyée à chaque fin de mois
Dispositions du SAGE	1 : Sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques pour la ressource en eau et les milieux naturels et aquatiques 5 : Communiquer sur l'existence, l'intérêt et la portée du SAGE
Actions du Contrat Global	C14 : création d'une newsletter
Résumé du projet	Objectif de sensibiliser et d'informer les acteurs de l'eau et les habitants du territoire du SAGE des projets du SISN, des actualités sur l'EAU sur le territoire, ou encore sur les bonnes pratiques pour la protection de la ressource en eau. Création d'une liste de diffusion régulièrement actualisée
Illustration	 <p>The illustration shows a newsletter page with a blue header containing the SISN logo. The main title is 'Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Aunette'. Below the title are four photographs: a dirt road with a large erosion gully, a dirt road with a culvert, a dirt road with a small stream, and a field with significant soil erosion. Below the photos is a text block explaining the issue of soil erosion and the SISN's initiative to study and combat it. At the bottom, it says 'Newsletter de Décembre 2018'.</p>



<p>Programme des newsletters 2018</p>	<p>Les thèmes ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2018 : Le ruissellement à l'échelle du bassin versant de la Launette • Février 2018 : Quel est le rôle des zones humides ? • Mars 2018 : Semaine de l'eau : L'eau et le patrimoine • Avril 2018 : Intervention du SISN : travaux d'entretien de la ripisylve • Mai 2018 : Retour sur la semaine de l'eau 2018 • Juin 2018 : Retour sur les épisodes orageux juin 2018 • Juillet 2018 : L'eau et l'adaptation au changement climatique • Aout 2018 : Le jardinage ça vous botte ? • Septembre 2018 : Restauration du cours d'eau de l'Aunette à Bray-Barbery • Octobre 2018 : Classe d'eau 2018 : l'eau et le changement climatique • Novembre 2018 : Restauration de l'Aunette à Bray/Barbery • Décembre 2018 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Aunette
<p>Bilan et suites :</p>	<p style="text-align: center;">Statistiques Newsletter</p>  <p>En moyenne, 40% des destinataires prennent le temps de consulter la newsletter et 10% cliquent sur les liens mis à disposition pour avoir plus de détails sur les thèmes évoqués.</p>
<p>Nombre de personnes touchées</p>	<p>Moyenne de 261 personnes touchées par mois</p>
<p>Lien avec le changement climatique</p>	<p>Information et sensibilisation des habitants aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau. Conseils sur les gestes à mettre en place pour œuvrer pour la protection de l'eau.</p>
<p>Coût de l'opération</p>	<p>Conception en interne</p>

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80

Site internet

Le site internet du SISN a été créé courant 2013 par l'animatrice.

www.syndicat-sage-nonette.fr

Il est régulièrement actualisé afin d'y faire paraître tous les événements organisés par le syndicat.



Figure 20 : Page d'accueil du site internet du SISN

Page Facebook

Une page Facebook a été créée en 2015 par l'animatrice.

www.facebook.com/syndicatnonette

Elle a pour but de communiquer auprès du grand public sur les actions du SISN et notamment les animations. Elle renvoie vers les pages plus détaillées du site internet. Elle permet une interaction avec le public qui peut publier des propositions d'animations, photos, ...

L'ensemble des événements, animations lors de la semaine de l'eau, publications du SISN... y sont présentés.

La page fait l'objet fin 2017 de 117 mentions « j'aime ».



Figure 21 : Page Facebook du syndicat

3.3.2. Projets Grand Cycle de l'Eau du Contrat Global



Milieux Aquatiques

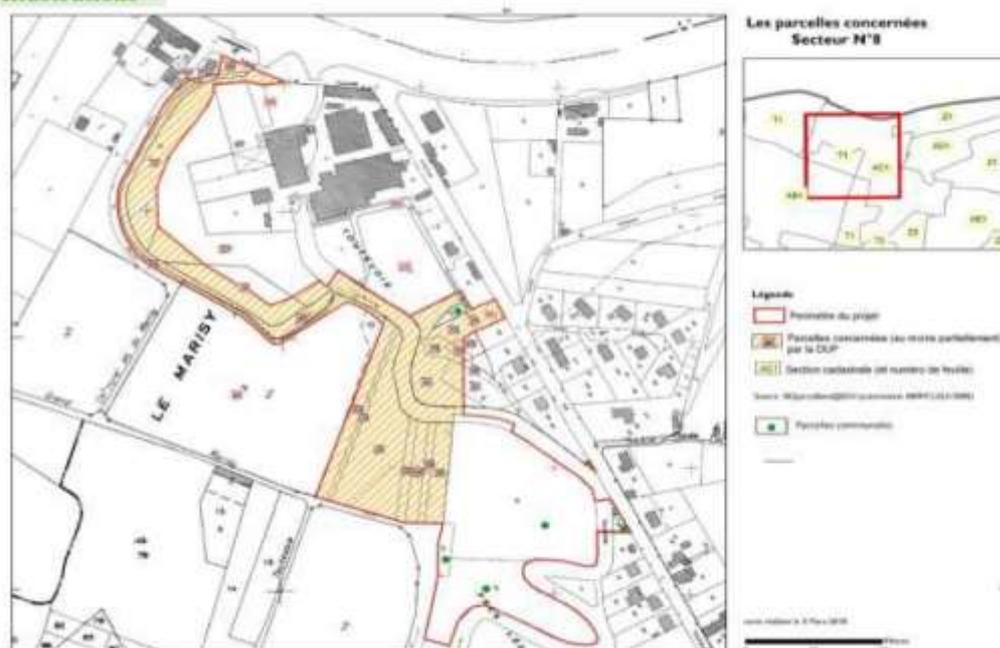


Etude Restauration Continuité Toutevoie

Date de démarrage	2009
Date de fin	
Avancement/ Phasage	AVP finalisé en 2015. Reprise de la phase PRO
Dispositions du SAGE	50 : Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique longitudinale
Actions du Contrat Global	MA6
Résumé du projet	Restaurer la continuité écologique de la Nonette à sa confluence avec l'Oise
Linéaire de rivière	600 ml
Cadre réglementaire et contexte	Confluence de la Nonette avec l'Oise actuellement infranchissable. Bras principal passant sous des bâtiments en ruine menaçant de s'effondrer et de provoquer inondation et pollution. Propriétaire du site refuse le projet. DUP lancée par la mairie pour le rachat des terrains y compris le bars de contournement.
Localisation	Commune de Gouvieux

Cartographie de la DUP de Toutevoie à Gouvieux

Illustrations





Résultats attendus :	Situation actuelle	Après travaux
	<p>chute d'environ 1.70 m → aucune connexion Nonette Oise</p> <p>pente actuelle très faible (~0.5‰)</p> <p>Bras principale sous des bâtiments en ruine → risque d'inondation</p>	<p>arasement de l'ouvrage et restauration continuité sédimentaire et piscicole</p> <p>Pente de 5‰</p> <p>Lit principale dans le bras de contournement</p>
		
	<p><u>Illustration des travaux avec en vert le futur lit de la Nonette et en rouge l'actuel bras usinier qui sera comblé</u></p>	
Bilan et suites :	<ul style="list-style-type: none"> - Mises en demeure de la DDT envoyées à 2 des activités automobiles en location sur le site - Arrêté d'abrogation du droit d'eau de la DDT et demande remise en état du site - PV de non-respect du droit d'urbanisme de la mairie - Travail de sensibilisation à mener avec la CCI auprès du propriétaire 	
Actions d'implication du public / des élus	<p>DUP de la mairie, population de Gouvieux informée, Points réguliers en réunions CLE et SISN</p>	
Nombre de personnes touchées	<p>150 élus 9000 habitants de Gouvieux</p>	
Lien avec le changement climatique	<p>Rétablissement de la libre circulation piscicole et sédimentaire, réoxygénation de l'eau et baisse des températures, limitation du risque d'inondation</p>	
Coût de l'opération	<p>Etude et MO : 60 000€</p>	
Bureau d'études	<p>INGETEC</p>	
Subventions	<p>80 % AESN et demande supplémentaire de 20% du FEDER</p>	



Etude pour les restauration de la continuité écologique de la Nonette à Borest (2018)

Date de démarrage	Décembre 2018
Date de fin	
Avancement/ Phasage	En cours, phase AVP
Dispositions du SAGE	50 : Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique longitudinale
Actions du Contrat Global	Ajout 2018
Objectifs de l'étude	Création d'une échancrure dans le radier du pont afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire sans remettre en cause la stabilité du pont. Aménagement du lit du ru de Chambord afin de rétablir son bon fonctionnement tout en améliorant sa qualité morphologique.
Linéaire /ouvrages concerné	1 ouvrage (ROE35614)
Cadre réglementaire	DIG du 23 novembre 2016 du PPRE de la Nonette et autorisation loi sur l'eau
Localisation	Commune de Borest



Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80



	 <p style="text-align: center;">Photo du seuil concerné par l'étude</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - diminution de l'envasement amont, - rétablissement de la continuité écologique, - rétablissement de l'écoulement du ru de Chambord, - amélioration du fonctionnement hydromorphologique du ru de Chambord, - maintien de la stabilité du pont.
Actions d'implication du public / des élus	<p>Visite lors de la journée travaux rivière à destination des élus et acteurs du territoire prévue au printemps 2019 Article dans le journal municipal prévu suite à la validation de la phase PRO</p>
Nombre de personnes touchées	<p>150 élus (SISN, SAGE, Communes,...) Riverains et habitants</p>
Lien avec le changement climatique	<p>Rétablissement de la continuité, renaturation et auto-curage de la rivière afin de limiter les à-coups hydrauliques</p>
Coût de l'opération	<p>43 000 € TTC</p>
Entreprises / BE	<p>BIEF-Cariçaie</p>
Subventions	<p>80 % AESN et demande 20 % FEDER</p>



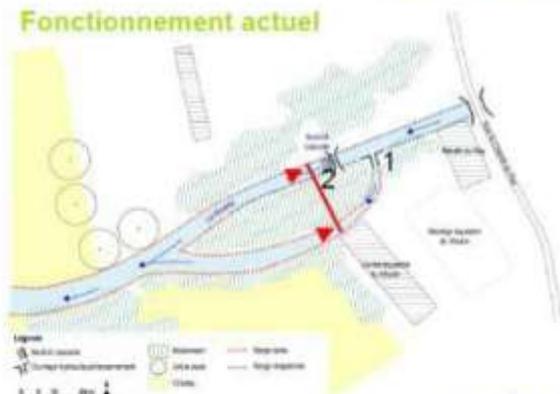
Etude sur la Restauration de la continuité de la Nonette à Senlis

Date de démarrage	2018
Date de fin	Prévue 2019
Avancement/ Phasage	PRO finalisé fin 2018. En attente de validation finale du propriétaire. Dépôt des dossiers réglementaires début 2019.
Dispositions du SAGE	50 : Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique longitudinale
Actions du Contrat Global	MA32
Résumé du projet	Restaurer la continuité écologique de la Nonette au niveau des seuils de Jouvancourt et du moulin du Roy à Senlis
Linéaire de rivière	2350 ml de rivière potentiellement décloisonnés
Cadre réglementaire	DIG du 23 novembre 2016 du PPRE de la Nonette.
Localisation	Commune de Senlis

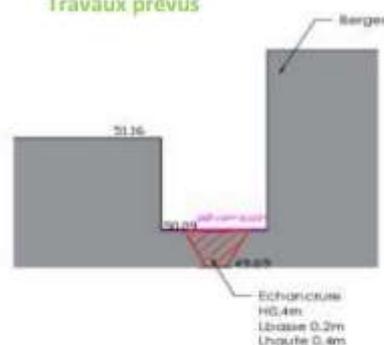
Illustrations

Moulin du Roy : échancrure dans le seuil

Fonctionnement actuel



Travaux prévus



Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80



<p>Illustrations :</p>	<p style="text-align: center;">Moulin du Jouvancourt : échancrure dans le seuil</p> <p>Fonctionnement actuel</p> <p>Travaux prévus</p>
<p>Bilan et suites :</p>	<p>Etude PRO finalisée. Objectif : réalisation des travaux en 2019</p>
<p>Actions d'implication des élus</p>	<p>Demande d'une visite du site lors de la journée travaux rivière à destination des élus et acteurs du territoire prévue au printemps 2019</p>
<p>Lien avec le changement climatique</p>	<p>Rétablissement de la continuité, renaturation et auto-curage de la rivière afin de limiter les à-coups hydrauliques</p>
<p>Coût</p>	<p>Etude et MO : 46 440 € TTC</p>
<p>Bureau d'études</p>	<p>SUEZ-Safege</p>
<p>Subventions</p>	<p>80 % AESN et demande supplémentaire de 20% du FEDER</p>

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80



Restauration de la continuité écologique du fossé du Prince dans le marais d'Avilly-St-Léonard

Date des travaux	06 novembre 2018
Avancement/Phasage	Terminé
Dispositions du SAGE	50 : Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique longitudinale
Actions du Contrat Global	MA2
Résumé du projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Fossé du Prince et la diversification des écoulements via la suppression d'un seuil
Linéaire de rivière	300 mètres de rivière décloisonnés / 1 ouvrage transversal supprimé
Cadre réglementaire	DIG du 23 novembre 2016 du PPRE de la Nonette, autorisation loi sur l'eau et dérogation pour intervention en novembre.. Seuil non déclaré, placé sans autorisation
Localisation	Fossé du Prince dans le marais d'Avilly-St-Léonard

Illustrations :



Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80



	
Bilan et suites :	<p>Création de l'échancrure dans le seuil permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire du cours d'eau. - de limiter la montée des eaux sur certaines parcelles attenantes via la baisse de la ligne d'eau en amont d'environ 30 à 50 cm <p>Mise en place en complément de déflecteurs sur le linéaire afin de redynamiser et diversifier les écoulements.</p> <p>Suivi de l'évolution du cours d'eau sur l'année à venir afin d'estimer l'efficacité des opérations.</p> <p>Ajouts de déflecteurs si les résultats sont satisfaisants.</p>
Nombre de personnes touchées	<p>150 élus (SISN, SAGE, Communes,...) lors des réunions SISN et CLE</p> <p>Propriétaires sensibilisés à la continuité écologique</p>
Lien avec le changement climatique	<p>Rétablissement de la continuité, renaturation et auto-curage de la rivière afin de limiter les à-coups hydrauliques</p>
Coût de l'opération	<p>2 568,00 € TTC</p>
Entreprise	<p>Les Jardins de Valeuses</p>
Subventions	<p>80 % AESN</p>



Travaux d'entretien estival 2018

Date de démarrage	15 juin 2018
Date de fin	15 octobre 2018
Avancement/ Phasage	Terminé
Dispositions du SAGE	43 : Mettre en œuvre et actualiser le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)
Actions du Contrat Global	MA3
Résumé des travaux	Intervention de débroussaillage des berges et de faucardage ponctuel pour maintenir le libre écoulement des eaux et éviter la formation d'embâcles sur des secteurs à risques. Diversification et préservation des habitats favorables au développement de la faune et flore terrestre et/ou aquatique
Linéaire concerné	4 210 mètres linéaires de berges (débroussaillage) et 3 760 mètres de cours d'eau (faucardage/arrachage) traités.
Cadre réglementaire	DIG du 23 novembre 2016 du PPRE de la Nonette
Localisation	Cours d'eau du bassin versant de la Nonette

Illustrations



Débroussaillage



Faucardage

Bilan et suites :	Rétablissement du libre écoulement des eaux sur certains secteurs à enjeux (Canal du milieu à Chantilly, Nonette à Nanteuil, Fossé du Prince à Avilly,...) et entretien de l'ouvrage digue classé C. <i>Pour rappel, les propriétaires riverains ont l'obligation d'effectuer l'entretien régulier de leurs berges et d'assurer le libre écoulement conformément à l'article L215-14 du code de l'environnement. Les interventions du SISN n'ont pas vocation à remplacer l'entretien du riverain</i>
Actions d'implication du public / des élus	Communication auprès de toutes les mairies et élus concernés. Articles dans les journaux communaux Newsletter et site internet informant des travaux
Nombre de personnes touchées	150 élus (SISN, SAGE, Communes,...) Environ 1000 riverains et habitants informés
Lien avec le changement climatique	Assurer le libre écoulement des cours d'eau afin de limiter tout risque d'inondation Diversifier les habitats afin d'optimiser la résilience du milieu face au changement climatique
Coût de l'opération	22 625 € TTC
Entreprises	<i>Forêts et Paysage et Da Cunha et Fils</i>
Subventions :	40 % AESN et 15 % Département de l'Oise (Total 45 %)



Travaux d'entretien de la ripisylve 2018

Date de démarrage	28 janvier 2018
Date de fin	30 mars 2018
Avancement/Phasage	Terminé
Dispositions du SAGE	43 : Mettre en œuvre et actualiser le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)
Actions du Contrat Global	MA3
Résumé des travaux	Réalisation de la tranche 3bis du PPRE en entretien de la ripisylve des cours d'eau. Enlèvement des embâcles, recepage de la végétation, abattages des arbres déstabilisés en berges,...
Linéaire de rivière	12 km entretenu (24km de berges)
Cadre réglementaire	DIG du 23 novembre 2016 du PPRE de la Nonette
Localisation	La Nonette et ses affluents entre Senlis et Vineuil-St-Firmin : La Nonette, St-Urbain, Fossé du Prince, Fontaine Rondeau et Fossé de l'Hôtel-Dieu
Illustrations	<p style="text-align: center;">Cours d'eau après intervention</p> 



	
Bilan et suites :	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement du libre écoulement des eaux et éviter le risque d'embâcles et d'inondation - Maintien d'une végétation rivulaire en bon état. - Diversification des habitats (alternance zones d'ombres et d'ensoleillement) afin de favoriser la biodiversité <p><i>Pour rappel, les propriétaires riverains doivent effectuer l'entretien de leurs berges et assurer le libre écoulement conformément à l'article L215-14 du code de l'environnement.</i></p>
Actions d'implication du public / des élus	<p>Communication auprès de toutes les mairies et élus concernés. Articles dans les journaux communaux Newsletter et site internet informant des travaux 2 articles dans le journal « Le Parisien »</p>
Nombre de personnes touchées	<p>150 élus (SISN, SAGE, Communes,...) Environ 4000 riverains et habitants informés</p>
Lien avec le changement climatique	<p>Assurer le libre écoulement des cours d'eau afin de limiter tout risque d'inondation Diversifier les habitats afin d'optimiser la résilience du milieu face au changement climatique</p>
Coût de l'opération	<p>28 170 € TTC</p>
Entreprise	<p>Les Jardins de Valeuse</p>
Subventions	<p>40 % AESN, 20 % Entente Oise-Aisne et 15 % Département de l'Oise (Total 75 %)</p>



Lutte contre l'hydrocotyle fausse-renoncule (2018)

Date de démarrage	Octobre 2018
Date de fin	Novembre 2018
Avancement/ Phasage	Campagne 2018 terminée
Dispositions du SAGE	41 : Communiquer sur les espèces exotiques envahissantes 43 : Mettre en œuvre et actualiser le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)
Actions du Contrat Global	MA22
Résumé du projet	Opération d'arrachage manuel de l'hydrocotyle fausse-renoncule en vue de lutter contre sa prolifération sur les cours d'eau du bassin versant.
Linéaire de rivière	12 km de rivière concernés
Cadre réglementaire	DIG du 23 novembre 2016 du PPRE de la Nonette.
Localisation	Bassin versant de la Nonette. Communes concernées ; Mont-L'Évêque, Senlis, Courteuil, Avilly-St-Léonard, Vineuil-St-Firmin, Chantilly et Gouvieux

Illustrations

Avant intervention



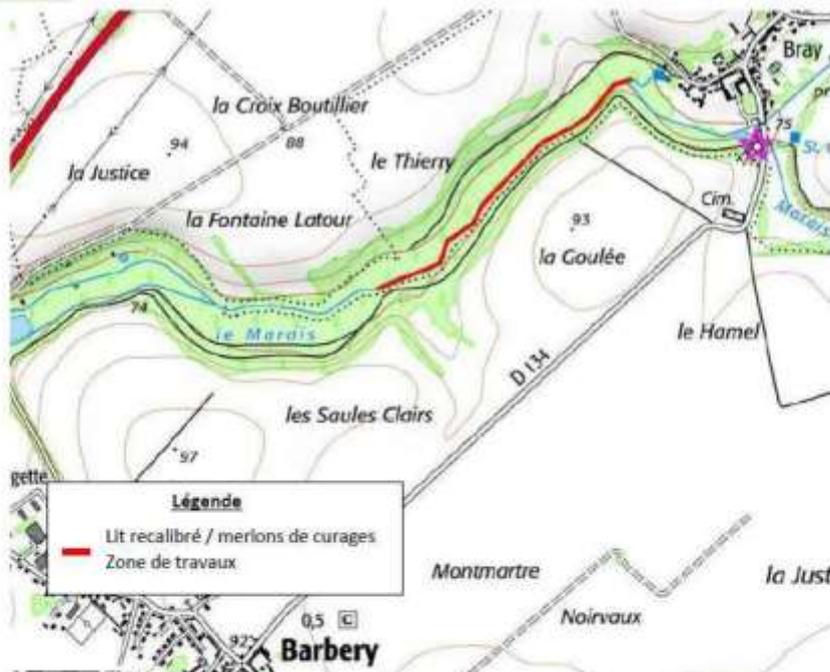
Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80



	<p style="text-align: center;">Après Intervention</p>  <p style="text-align: right;">Hydrocotyle fausse-renoncule</p>
<p>Bilan et suites :</p>	<p>Surface colonisée estimée à 1500 m² et volume arraché de 33 m³. Les opérations de cartographie et d'arrachage vont se poursuivre sur les années à venir afin de maintenir la pression sur l'espèce et viser son éradication.</p>
<p>Actions d'implication du public / des élus</p>	<p>Nombreux articles diffusés aux 52 mairies afin de prévenir les riverains Guide du riverain avec une page dédiée aux invasives, Newsletter, site internet, Affiches et flyers distribués dans les jardins familiaux</p>
<p>Nombre de personnes touchées</p>	<p>150 élus (SISN, SAGE, Communes,...) lors des réunions de CLE et du SISN Au moins 4000 Riverains et habitants</p>
<p>Lien avec le changement climatique</p>	<p>Limiter la colonisation de plantes exotiques, éviter l'homogénéisation du milieu, son asphyxie afin de maintenir une biodiversité indispensable à l'adaptation au changement climatique</p>
<p>Coût de l'opération</p>	<p>17 058 € TTC</p>
<p>Entreprise</p>	<p>Les Jardins de Valeuses et Les Brigades vertes de l'Oise</p>
<p>Subventions</p>	<p>40 % AESN et 15 % Département de l'Oise</p>

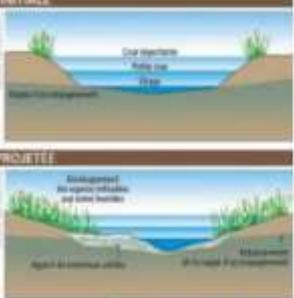


Restauration hydromorphologique de l'Aunette dans le marais de Bray/Barbery

Date de démarrage	17 septembre 2018
Date de fin	15 novembre 2018
Avancement/ Phasage	Terminé
Dispositions du SAGE	53 : Préserver et restaurer la connectivité latérale
Actions du Contrat Global	MA31
Résumé du projet	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques du cours d'eau en créant un lit d'étiage et re-talutant les berges afin de rétablir la connexion avec la zone humide
Linéaire de rivière	1100 mètres restaurés
Cadre réglementaire	DIG du 23 novembre 2016 du PPRE de la Nonette et autorisation loi sur l'eau.
Localisation	Rivière l'Aunette dans le marais de Bray/Barbery
Illustrations	<p style="text-align: center;">Localisation</p> 

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80



<p>Illustrations</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>SITUATION INITIALE</p>  <p>Site avant travaux</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>SITUATION PROJETEE</p>  <p>Site avant travaux</p>  </div> </div>
<p>Bilan et suites :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction importante du lit mineur (de 4 m de large à moins d'1 m) permettant accélération et diversification des écoulements. - Restauration des berges en pente douce afin de reconnecter milieu terrestre et milieu aquatique. <p>La reconquête du site par la végétation sera suivie dans les années à venir, aucune plantation n'est prévue pour le moment.</p>
<p>Actions d'implication du public / des élus</p>	<p>Journée de présentation aux élus lors de la classe d'eau élus pendant le chantier Visite post-travaux prévue lors de la journée travaux rivière à destination des élus et acteurs du territoire Présentation des travaux lors du colloque « Naturalité en Hauts de France » organisé par le CPIE de l'Oise Article dans la newsletter et sur le site internet et Facebook Panneau de travaux sur site</p>
<p>Nombre de personnes touchées</p>	<p>150 élus (SISN, SAGE, Communes,...) Ingénieurs, techniciens et agents des communes et EPCI membres Riverains et habitants</p>
<p>Lien avec le changement climatique</p>	<p>Restauration de la connexion entre rivière et zones humides afin de favoriser les expansions des crues sur des sites peu sensibles, limiter les à-coups hydrauliques et les inondations. Développer une biodiversité plus importante</p>
<p>Coût de l'opération</p>	<p>122 180,16 € TTC</p>
<p>Entreprise</p>	<p>Aquasyva - CDES</p>
<p>Subventions</p>	<p>80 % AESN</p>



Suivi de la qualité des eaux du bassin versant de la Nonette

Date de démarrage	Depuis 2014
Date de fin	Campagnes annuelles
Avancement/ Phasage	En cours
Dispositions du SAGE	10 : Poursuivre le suivi de la qualité des eaux superficielles
Actions du Contrat Global	MA20
Résumé du projet	Réalisation d'analyses physico-chimiques et biologiques (IBG et IBD) sur les différents cours d'eau du bassin versant afin de suivre l'évolution de leur qualité. Annuellement, 4 campagnes d'analyses physico-chimiques et 1 d'analyses biologiques sont réalisées par stations
Nombre de stations suivies	18 (2014-2018) puis 15 (2018-2022)
Cadre réglementaire	DIG du 23 novembre 2016
Localisation	Bassin versant de la Nonette

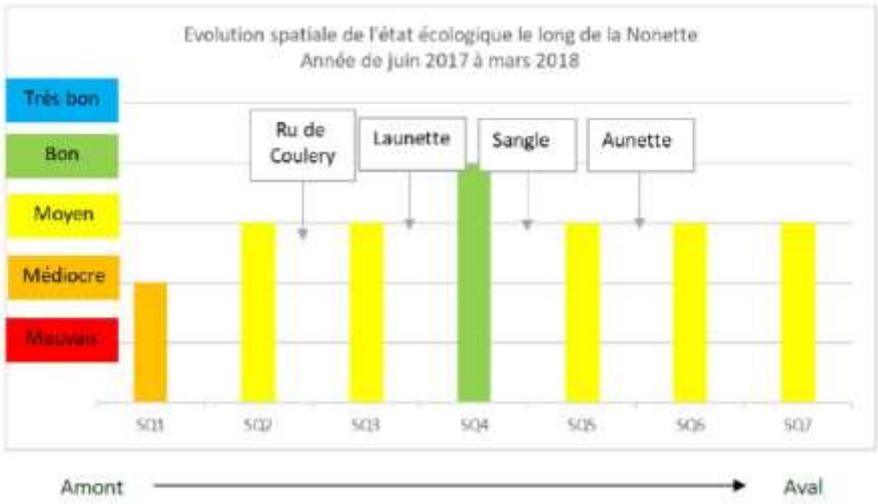
Illustrations

Carte de la qualité biologique 2017/2018



Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80



	<p style="text-align: center;">Evolution spatiale de l'état écologique le long de la Nonette Année de juin 2017 à mars 2018</p> 
Bilan et suites :	Suivi annuel continu de la qualité des eaux
Actions d'implication du public / des élus	Mise à disposition des données sur le site internet du SISN, communication de données détaillées sur demande
Nombre de personnes touchées :	150 élus (SISN et SAGE) Ingénieurs, techniciens et agents des communes et EPCI membres Riverains et habitants
Lien avec le changement climatique	Indicateurs permettant de connaître les impacts des changements climatiques sur la qualité de l'eau et ses écosystèmes (oxygénation, températures, biologie, MES notamment)
Coût de l'opération	38 000 € TTC puis 30 000 € TTC à partir de 2018
Bureau d'études	SCR SAS puis Eurofins
Subventions	80 % AESN

3.3.3. Projets Petit Cycle de l'Eau du Contrat Global



Qualité des Eaux



Sortie zéro-phyto: La préservation de l'eau dans les aménagements paysagers

Date de l'évènement	26/06/2018
Dispositions du SAGE	Disposition 29 : Encourager les collectivités, les gestionnaires d'espaces verts et de loisir à mettre en place des actions de gestion différenciée Disposition 61 : Sensibiliser à la gestion des eaux pluviales
Actions du Contrat Global	ZNA2
Résumé du projet	<p>Organisation d'une journée retour d'expérience à destination des élus et agents techniques du territoire du PNR Oise Pays de France, du PNR du Vexin français, de l'agglomération de Cergy-Pontoise et du SAGE de la Nonette.</p> <p>Deux thèmes présentés au cours de deux retours d'expérience sur site :</p> <ul style="list-style-type: none">• La prise en compte de l'eau dans les nouveaux aménagements, plantations de vivaces : Présentation de la des espaces verts à Senlis,• L'aménagements alternatifs de gestion des eaux pluviales : Retour d'expérience à Crépy-en-Valois.
Illustration	

<p>Bilan :</p>	 <p>Cette journée a permis aux élus et agents techniques présents de voir les différents modes de gestion des espaces verts que la commune de Senlis réalise en favorisant les plantes vivaces et le paillage des massifs. L'après-midi, les participants ont pu découvrir les aménagements mis en place sur la commune de Crépy-en-Valois pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle.</p>
<p>Nombre de personnes touchées</p>	<p>21 personnes présentes</p>
<p>Lien avec le changement climatique</p>	<p>Cette action avait pour but de sensibiliser les élus et agents techniques à une meilleure gestion des espaces verts urbains sans produit phytosanitaire et à une bonne gestion de l'eau pluviale en milieu urbain pour faire face aux épisodes de pluies intenses de plus en plus fréquents de nos jours.</p>
<p>Coût de l'opération</p>	<p>Prise en charge PNR</p>
<p>Partenaire</p>	<p>PNR Oise Pays de France</p>

*Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80*



Campagne les Jardins s'emmêlent

Date de démarrage	Janvier 2018
Date de fin	Décembre 2018
Avancement/ Phasage	Campagne 2018 finalisée
Dispositions du SAGE	30 : Sensibiliser les particuliers et jardiniers au zéro-phyto
Actions du Contrat Global	ZNA1
Résumé du projet	proposer des techniques de jardinage naturel afin de stopper l'utilisation de phytosanitaires
Surface des communes concernées	40,24 km ²
Cadre réglementaire et contexte	Interdiction d'utilisation des phytosanitaires au niveau des espaces verts en 2017 et pour les particuliers en 2020. Ateliers d'accompagnement des jardiniers en présentant des techniques alternatives et naturelles
Localisation	Senlis et Chantilly

Illustrations

Affiche de la campagne d'animations à Chantilly



URCPIE de Picardie
Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

**Le jardinage !
Ça vous botte ?**

**vous invitent à 5 événements
centricaux et gratuits sur la
commune de Chantilly**

Mercredi 7 juin	Atelier ludique "Découvrir avec ses yeux" ? 09h30 - 11h30 à Chantilly (inscription obligatoire)
Mercredi 11 septembre	Atelier de co-création "Végétaliser un espace occupé par les plantes malades et envahissantes" ? 09h30 - 11h30 à Chantilly (inscription obligatoire)
Dimanche 17 septembre	Workshop d'écobuage autour d'un café "Les pollinisateurs de jardin" ? 09h30 - 11h30 à Senlis (à Senlis, à Senlis à Chantilly)
Mercredi 17 octobre	Atelier d'écobuage "Découvrir son abri pour les jardiniers solitaires" ? composé de sapin, meuble et potager" ? 09h30 - 11h30 à Senlis, à Senlis à Chantilly (inscription obligatoire)
Mercredi 14 novembre	Atelier pratique "Jeune et vieux jardinier" ? 09h30 - 11h30 à Chantilly (inscription obligatoire)

Renseignements et inscription :
URCPIE de Picardie
<http://www.urcpi-picardie.org/>
contact@urcpi-picardie.org - 03 23 80 03 02

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80

Constat et objectifs	<p>Difficulté de mobiliser le grand public sur cette thématique Proposition de thèmes plus « ludiques » tels que « fabriquer son savon naturel » ou « soupe zéro déchets » ont permis de réunir plus de personnes et d'aborder le sujets des risques des phytosanitaires et de l'intérêt du jardinage naturel</p>
Etapes de l'étude	<p>Ateliers de démonstration, participatif et soirées d'échanges</p>  
Actions connexes d'implication du public / des élus	<p>Affiches et flyers distribués dans les mairies et offices de tourisme, jardins familiaux Mairies et élus des 52 communes informés par mail</p>
Nombre de personnes touchées	<p>100 jardiniers au total présents aux animations Plus de 500 élus et particuliers touchés par la communication</p>
Lien avec le changement climatique	<p>Anticiper la baisse des niveaux des nappes phréatiques, s'assurer d'un approvisionnement quantitatif et qualitatif pour l'ensemble de la population pour les années à venir en prenant en compte les impacts du changements climatiques</p>
Coût de l'opération	<p>Prise en charge CPIE</p>
Subventions	<p>80 % AESN</p>



Salon du miel et des Saveurs

Date	22 et 23 septembre 2018
Avancement/ Phasage	Evénement annuel
Dispositions du SAGE	30 : Sensibiliser les particuliers et jardiniers au zéro-phyto
Actions du Contrat Global	ZNA1
Résumé du projet	Salon de promotion des producteurs locaux mettant en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement
Nombre de producteurs	22
Contexte	Manque de visibilité des producteurs locaux et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la ressource en eau sur le territoire
Localisation	Gouvieux

Illustrations

Affiches du salon

12^{ème} Salon du Miel Et des Saveurs
22 et 23 Septembre 2018
 Salle des Fêtes de Gouvieux

Les exposants

- 12.01. Les Abeilles de France
- 12.02. Miel de France
- 12.03. Miel de France
- 12.04. Miel de France
- 12.05. Miel de France
- 12.06. Miel de France
- 12.07. Miel de France
- 12.08. Miel de France
- 12.09. Miel de France
- 12.10. Miel de France
- 12.11. Miel de France
- 12.12. Miel de France
- 12.13. Miel de France
- 12.14. Miel de France
- 12.15. Miel de France
- 12.16. Miel de France
- 12.17. Miel de France
- 12.18. Miel de France
- 12.19. Miel de France
- 12.20. Miel de France
- 12.21. Miel de France
- 12.22. Miel de France

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80



Partenaires	Associations des Jardins Familiaux de Chantilly Association du Clos de la Canardière (promotion des produits locaux)
Bilan et suites	Organisation d'un salon afin de faire connaître les produits locaux issus de pratiques respectueuses de l'environnement et de la ressource en eau. Inauguration le Samedi 22 septembre en présence du maire de Gouvieux et du président de la Communauté de Communes Atelier d'échange sur le jardinage naturel organisé du salon afin d'échanger sur l'importance des pollinisateurs et les enjeux de leur préservation. Communication menée en amont mais peut encore être améliorée. Stands d'animation à développer pour faire vivre le salon
Actions connexes d'implication du public / des élus	Affiches et flyers distribués en mairie, office de tourisme, jardins familiaux, diffusion dans le journal municipal de Gouvieux Article de presse envoyé aux journalistes locaux Mairies et élus des 52 communes informés par mail Elus et partenaires du SISN et du SAGE invités à l'inauguration
Nombre de personnes touchées	Environ 1000 visiteurs sur le week-end Plus de 5000 élus et particuliers touchés par la communication
Lien avec le changement climatique	Promouvoir une production et une consommation locale, ayant une empreinte carbone faible, et des pratiques préservant la ressource en eau s'adaptant au climat local
Coût de l'opération	Equilibrer avec les adhésions des exposants
Subventions	Pas de subvention
Photos	

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80

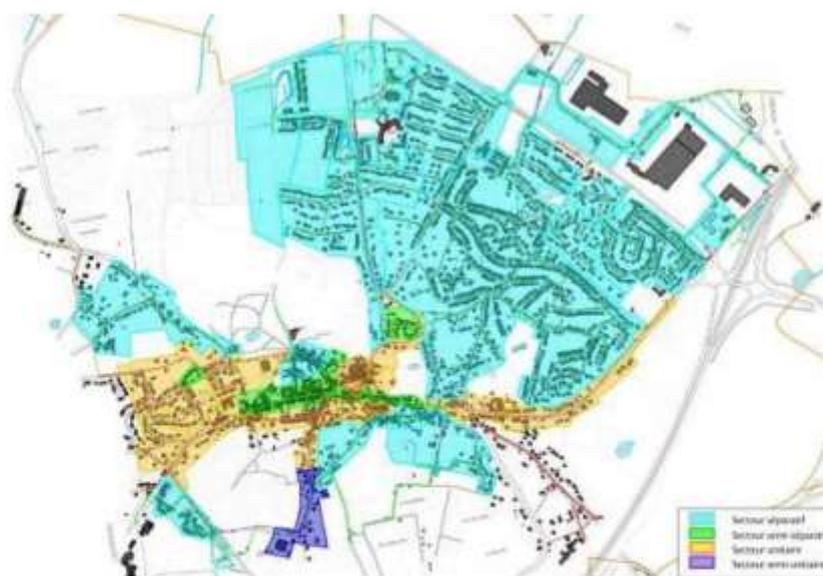


Schéma de Gestion Douce du Pluvial Dammartin-en-Goële

Date de démarrage	Mars 2018
Date de fin	2019
Avancement/ Phasage	Etude finalisée, lancement enquête publique début 2019
Dispositions du SAGE	64 : Intégrer la gestion du pluvial dans les documents d'urbanisme
Actions du Contrat Global	R16
Résumé du projet	Etude permettant de <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer les eaux de pluie au plus près de la source ✓ Améliorer la qualité des eaux pluviales urbaines rejetées ✓ Limiter les rejets existants et éviter de nouveaux rejets
Surface traitée	8,97 km ²
Cadre réglementaire et contexte	Commune s'urbanisant de façon exponentielle Important problème de ruissellement et érosion provoqué par la non maîtrise des eaux pluviales Nécessité d'un cadre réglementaire pour la gestion du pluvial
Localisation	Commune de Dammartin-en-Goële, Seine-et-Marne Bassin Versant de la Launette

Illustrations

Cartographie du zonage de pluvial de Dammartin-en-Goële





BILAN

<p>Bilan et suites :</p>	<p>Ce schéma a pour but d'améliorer la gestion du pluvial à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via le zonage : règlement applicable à toute nouvelle construction - Via le programme d'actions : aménagements d'hydraulique douce pour améliorer l'existant (noues, mares, zones inondables, désimperméabilisation, chaussée drainante...)  <p>Exemple d'un aménagement d'hydraulique douce permettant de favoriser l'infiltration du pluvial</p>
<p>Actions connexes d'implication du public / des élus</p>	<p>Enquête publique auprès de la population Présentation en conseil municipal et en réunions CLE et SISN</p>
<p>Nombre de personnes touchées</p>	<p>Population : 8868 Elus : 150</p>
<p>Lien avec le changement climatique</p>	<p>Faire face aux événements pluviométriques intenses, limiter les inondations et les rejets vers le milieu naturel, retrouver la nature en ville, créer des puits de fraîcheur</p>
<p>Coût de l'opération</p>	<p>Portée par la commune</p>
<p>Bureau d'études</p>	<p>Verdi</p>
<p>Subventions</p>	<p>80 % AESN</p>

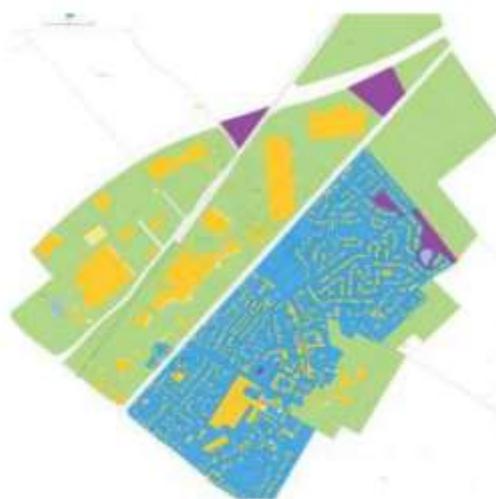


Schéma de Gestion Douce du Pluvial Le Plessis Belleville

Date de démarrage	Mars 2017
Date de fin	Début 2019
Avancement/ Phasage	Etude finalisée, Enquête publique en cours
Dispositions du SAGE	64 : Intégrer la gestion du pluvial dans les documents d'urbanisme
Actions du Contrat Global	R16
Résumé du projet	Etude permettant de <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer les eaux de pluie au plus près de la source ✓ Améliorer la qualité des eaux pluviales urbaines rejetées ✓ Limiter les rejets existants et éviter de nouveaux rejets
Surface traitée	6,86 km ²
Cadre réglementaire et contexte	Commune s'urbanisant de façon exponentielle Important problème de ruissellement et érosion provoqué par la non maîtrise des eaux pluviales Nécessité d'un cadre réglementaire pour la gestion du pluvial
Localisation	Commune du Plessis-Belleville

Illustration

Cartographie du zonage de pluvial du Plessis-Belleville





BILAN

<p>Bilan et suites :</p>	<p>Ce schéma a pour but d'améliorer la gestion du pluvial à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via le zonage : règlement applicable à toute nouvelle construction - Via le programme d'actions : aménagements d'hydraulique douce pour améliorer l'existant (noues, mares, zones inondables, désimperméabilisation, chaussée drainante...)  <p>Exemple d'un aménagement proposé pour favoriser l'infiltration du pluvial</p>
<p>Actions connexes d'implication du public / des élus</p>	<p>Enquête publique auprès de la population Présentation en conseil municipal et en réunions CLE et SISN</p>
<p>Nombre de personnes touchées</p>	<p>Population : 3230 Elus : 150</p>
<p>Lien avec le changement climatique</p>	<p>Faire face aux événements pluviométriques intenses, limiter les inondations et les rejets vers le milieu naturel, retrouver la nature en ville, créer des puits de fraîcheur</p>
<p>Coût de l'opération</p>	<p>20 610 € TTC Portée par la commune</p>
<p>Bureau d'études</p>	<p>BERIM</p>
<p>Subventions</p>	<p>80 % AESN</p>

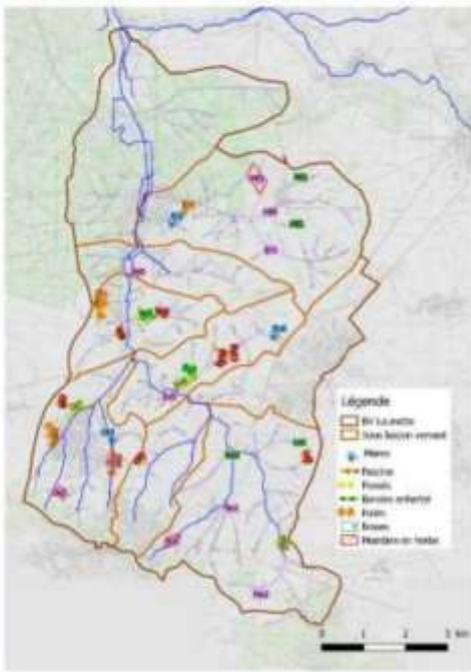
Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80

Aménagement d'hydraulique sur le bassin versant de la Launette

Date de démarrage	Février 2018
Date de fin	2021
Avancement/ Phasage	Rédaction de la DIG, consultation des services, enquête publique
Dispositions du SAGE	57 : Etudier les risques de ruissellement et d'érosion 58 : Mettre en œuvre un programme d'action sur le bassin versant de la Launette 59 : Encourager les modifications des pratiques agricoles pour limiter les ruissellements 60 : Inciter au maintien des prairies et des zones enherbées et boisées
Actions du Contrat Global	R7 : Mise en place d'un plan d'actions de maîtrise du ruissellement sur la Launette
Résumé du projet	Réalisation en 2013/2014 d'une étude de ruissellement sur le bassin versant de la Launette avec proposition d'un programme d'aménagements d'hydraulique douce qui pourra être mis en place grâce à une DIG
Surface de bassin versant	Bassin versant de la Launette : environ 7500 ha
Cadre réglementaire et contexte	Déclaration d'Intérêt Général (DIG) : procédure permettant aux collectivités publiques d'entreprendre des travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.
Localisation	 <p>Communes concernées : Fontaine-Chaalis, Montlognon, Montagny-Sainte-Félicité, Ermenonville, Plessis-Belleville, Lagny-le-Sec, Eve, Ver-sur-Launette, Othis, Dammartin-en-Goële, Rouvres, Marchemoret, Montgé-en-Goële.</p>

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80

BILAN

Bilan et suites :	<p>Suite à plusieurs mois de concertation et de refonte avec l'ensemble des acteurs du territoire de ce plan, le Syndicat a rédigé une DIG en cours de consultation des services et d'enquête publique.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p style="text-align: center;"><u>Carte des aménagements inscrits dans la DIG</u></p>
Nombre de personnes touchées	<p>Agriculteurs : 24 Environ 200 personnes informées : élus SISN, CLE, agriculteurs, Newsletter</p>
Actions connexes d'implication du public / des élus	<p>Réunions publiques à destination des agriculteurs Enquête Publique en cours Newsletter</p>
Lien avec le changement climatique	<p>Fort enjeu de ruissellement et érosion des sols en milieu agricole sur le bassin versant de la Nonette qui tend à devenir une problématique de plus en plus importante au fil des ans. Valorisation d'aménagements permettant de lutter contre les problèmes de ruissellement d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines.</p>
Coût de l'opération	11 264,74 €
Subventions	80 % Agence de l'Eau Seine-Normandie

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80

Etude de ruissellement et d'érosion des sols sur le bassin versant de l'Aunette

Date de démarrage	Septembre 2018
Date de fin	Décembre 2019
Avancement/ Phasage	Rédaction du CCTP, consultation des entreprises, demande de subvention, analyse des offres et attribution du marché de l'étude
Dispositions du SAGE	Disposition 57 : Etudier les risques de ruissellement et d'érosion Disposition 59 : Encourager les modifications des pratiques agricoles pour limiter les ruissellements Disposition 60 : Inciter au maintien des prairies et des zones enherbées et boisées
Actions du Contrat Global	R8 : Etude de ruissellement sur le sous bassin versant de l'Aunette
Résumé du projet	Importants problèmes de ruissellement sur le sous-bassin versant de l'Aunette. Forte demande des élus de lancer une étude. 4 étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Projet pilote avec mise en place d'aménagements vitrines chez un agriculteur volontaire 2. Diagnostic des ruissellements du territoire 3. Concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire sur des aménagements à mettre en œuvre (élus, riverains, agriculteurs...). 4. Proposition d'un programme pluriannuel d'actions
Surface de bassin versant	Sous-bassin versant de l'Aunette Superficie : 110 km ² environ
Localisation	Communes concernées : Senlis, Aumont-en-Halatte, Courteuil, Chamant, Mont l'Évêque, Ognon, Barbery, Fleurines, Brasseuse, Rully, Villeneuve-sur-Verberie, Raray, Trumilly, Montépilloy, Villers-Saint-Frambourg, Verberie, Nery, Saint Vaast, Fresnoy-le-Luat et Baron. 

Bilan et suites :	4 entreprises ont répondu au marché, Démarrage e l'étude prévu en février 2019 Lancement des travaux suite à une DIG en 2021
Lien avec le changement climatique	Fort enjeu de ruissellement et érosion des sols en milieu agricole sur le bassin versant de la Nonette qui tend à devenir une problématique de plus en plus importante au fils des ans. Valorisation d'aménagements permettant de lutter contre les problèmes de ruissellement d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
	 <p><u>Passage d'un axe de ruissellement dans un champ de betteraves</u></p>
Coût de l'opération	92 850,00 €
Bureau d'études	LIOSE
Subventions	80 % Agence de l'Eau Seine-Normandie

**Projet « Corridors écologique et économique »
(CorEco2)**

Date de démarrage	Janvier 2018
Avancement/ Phasage	Volet 1 : Etude du potentiel biomasse (en cours) Volet 2 : Etude de marchés sur 2 filières : foin, bois-énergie (en cours) Volet 3 : Mise en place des projet et accompagnement technique
Dispositions du SAGE	28 : Promouvoir l'agriculture biologique ou respectueuse de l'environnement 57 : Etudier les risques de ruissellement et d'érosion 59 : Encourager les modifications des pratiques agricoles pour limiter les ruissellements 60 : Inciter au maintien des prairies et des zones enherbées et boisées
Actions du Contrat Global	R8 : Etude de ruissellement sur le sous bassin versant de l'Aunette
Résumé du projet	Objectif de création de filières économiques viables bois-biomasse et foin afin de motiver les agriculteurs à mettre en place des infrastructures agroécologiques (haies, TTCR, TCR, bandes enherbées, prairies, etc...) luttant contre le ruissellement et l'érosion des sols et assurant le maintien de corridors biologiques Plusieurs actions sont à mener : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des zones prioritaires d'actions • Etude de la potentielle biomasse • Étude de marché pour les filières bois et foin • Réalisation du projet chez des agriculteurs volontaires
Surface du secteur d'action	Territoire du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et du SAGE de la Nonette
Illustration	<p>Fiches de présentation des aménagements</p>

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
03.44.32.99.80

BILAN

<p>Bilan et suites :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zones prioritaires d'actions identifiées ✓ Etude de potentielle biomasse réalisée ✓ Premières réunions de présentation aux agriculteurs organisées <div style="text-align: center;"> <p>Comment ?</p> <p>Avec la mise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, TTCR, TCR, bande enherbées, prairies, etc...)</p> <p>En valorisant la biomasse existante et celle qui sera produite</p> </div> <p>En 2019, une enquête auprès des exploitants agricoles sera réalisée en même temps que le démarrage de l'étude de ruissellement et d'érosion des sols du SISN sur le bassin versant de l'Aunette.</p>
<p>Lien avec le changement climatique</p>	<p>Fort enjeu de ruissellement et érosion des sols en milieu agricole sur le bassin versant de la Nonette qui tend à devenir une problématique de plus en plus importante au fil des ans.</p> <p>Valorisation d'aménagements permettant de lutter contre les problèmes de ruissellement d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Parc Naturel Régional Oise Pays de France Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Chambre d'agriculture de l'Oise.</p>
<p>Coût de l'opération</p>	<p>Projet estimé à 228 500,00 € porté par le PNR</p>
<p>Subventions</p>	<p>7% Chambre d'agriculture de l'Oise 59% Agence de l'eau Seine Normandie 11% ADEME 23% PNR Oise Pays de France</p>

Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80

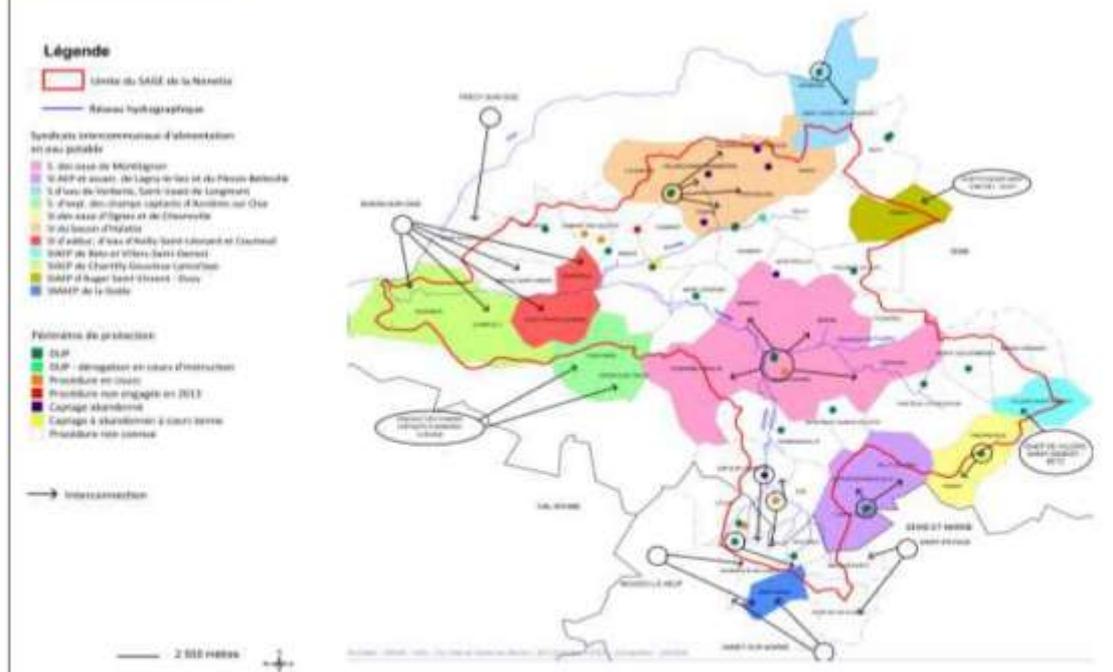


Schéma Directeur de Gestion des Eaux Potables

Date de démarrage	Novembre 2018
Date de fin	Fin 2019
Avancement/ Phasage	Diagnostic en cours
Dispositions du SAGE	73 : Réaliser un SGEP
Actions du Contrat Global	AEP6
Résumé du projet	Préconiser les actions nécessaires à la sécurisation de l'approvisionnement et de proposer des programmes d'actions en priorisant les travaux
Nombre d'habitants	96000
Cadre réglementaire et contexte	Outil de programmation pour les collectivités gestionnaires suite à la loi NOTRE et en prévision des futures prises de la compétence eau potable par les Communautés de Communes et d'Agglomération
Localisation	Ensemble du bassin versant

Illustrations

Cartographie de l'organisation actuelle de l'approvisionnement en eau potable



Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
 6/8 rue de jardiniers, 60300 SENLIS
<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>
 03.44.32.99.80



Constat et objectifs	Constat	Objectif du schéma directeur
	Beaucoup de situations avec de faibles rendements Méconnaissance du patrimoine	Connaître le patrimoine pour permettre les maîtres d'ouvrage d'anticiper les travaux à venir
	Beaucoup de Maîtres d'ouvrage isolés sans solution	Proposer des scénarios de sécurisation, d'interconnexions
	Nombreux captages dégradés	Entamer les réflexions à grande échelle sur la protection des captages Études AAC, mesures de protection, animation
Étapes de l'étude	<ol style="list-style-type: none"> Diagnostic de la situation existante Évaluation prospective adéquation ressource/besoin, impact du changement climatique Elaboration de scénarii, études technico-économiques <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition des captages structurants ✓ Mesure de protection ✓ Ressources nécessaires supplémentaires ✓ Scénarii d'interconnexions ✓ Analyse financière et impact sur le prix de l'eau ✓ Définition des actions à entreprendre suite à validation d'un scénario ✓ Programmation pluriannuelle par gestionnaire ✓ Présentation et mémoire à chaque gestionnaire 	
Actions connexes d'implication du public / des élus	Classe eau et changement climatique pour les élus en 2018 Formation sur l'approvisionnement en eau potable Présentation de l'étude en réunions CLE et SISN Création d'un comité de pilotage élargi avec tous les élus qui le souhaitent	
Nombre de personnes touchées	150 élus au minimum	
Lien avec le changement climatique	Anticiper la baisse des niveaux des nappes phréatiques, s'assurer d'un approvisionnement quantitatif et qualitatif pour l'ensemble de la population pour les années à venir en prenant en compte les impacts du changements climatiques	
Coût de l'opération	189463 € TTC	
Bureau d'études	SAFEGE	
Subventions	80 % AESN	

4. Conclusion – Perspectives 2018

Le bilan 2018 montre qu'une importante dynamique s'est mise en œuvre autour du contrat global. Même si certains projets ont pris beaucoup de retard en 2017, notamment pour des projets assainissement, la situation se débloque en 2018 suite à de nombreuses relances, suivis et actions de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, qu'il s'agisse des élus, agents de collectivités mais aussi des bureaux d'études et services de l'état.

Le constat est clair, il est indispensable de garder des relations avec l'ensemble des partenaires afin de pouvoir accompagner au mieux les collectivités sur leur projet, que ce soit pour les phases administratives ou techniques.

La concertation et la création de partenariats devront donc être la priorité pour 2019, assurance de la réussite des futurs projets.

Les actions de pédagogie participative auront donc une grande place dans le programme 2019 avec notamment :

- La 5^{ème} classe d'eau qui réunira un grand nombre d'associations, permettant au SISN de créer de nouveaux partenariats et de s'appuyer aussi sur ces structures pour la sensibilisation du grand public
- L'inauguration de l'exposition, qui aura lieu lors du bilan du contrat en mars 2019, événement réunissant l'ensemble des acteurs et partenaires du SISN et permettant d'instaurer un dialogue et une première concertation sur le futur CTEC
- La Classe eau ambassadeurs du climat organisée avec le CPIE de l'Oise sur le territoire du SAGE. Sous une forme similaire à la classe d'eau élus, il s'agit ici de former des citoyens et habitants du territoire aux enjeux de l'eau face au changement climatique, mais aussi de leur apporter des outils et indicateurs phares afin de diffuser les messages dans leur entourage
- L'organisation d'une visite à destination des élus et agents du territoire sur un enjeu fort actuel. Les élus seront consultés sur la thématique de cette journée. Suite à la classe d'eau, il semble qu'une visite à Douai sur la gestion du pluvial serait très appréciée.
- L'organisation d'une visite à destination des acteurs du territoire des sites de travaux rivière. Cette journée annuelle permet d'emmener les participants sur les sites de futurs travaux du SISN, de recueillir leur ressenti avant travaux, puis un an plus tard, de revisiter le site après travaux. Les avis et les retours d'expériences permettent ensuite d'échanger sur les travaux à venir et de les réadapter si besoin.

Les actions milieux aquatiques restent le cœur de métier du SISN et l'accent sera mis pour les années à venir sur la continuité écologique. Les actions suivantes sont suivies par l'animatrice en plus du technicien qui assure la surveillance quotidienne :

Les principales actions de continuité écologique sont :

- Arasement des seuils à Jouvancourt → continuité longitudinale
- Arasement du seuil du pont de Borest → continuité longitudinale
- Restauration d'une zone d'expansion de crue à Fontaine-Chaalis → continuité latérale
- Rédaction du futur PPRE dans lequel des actions de restauration de la continuité latérale et longitudinale y seront inscrites prioritairement. Ce nouveau PPRE sera rédigé en concertation avec les élus. Un diagnostic initial sera réalisé par le technicien rivière et de premières propositions de travaux seront présentées aux élus. Des visites de sites seront organisées afin que chacun puisse émettre son point de vue et ses idées. Le programme sera ainsi validé par

l'ensemble des élus. La mise en œuvre de ce PPRE laissera une grande place à la concertation, permettant de mettre en place un meilleur dialogue avec les élus, de les sensibiliser aux difficultés de mise en œuvre et d'obtenir une meilleure implication dans les projets du SISN de façon générale.

- Restauration de la continuité écologique à Toutedoive. Ce projet très sensible est suivi par l'animatrice du contrat. Il s'agit en effet pour le moment de tenter de débloquer une situation complexe et délicate. Alors que l'objectif est de restaurer la confluence de la Nonette avec l'Oise, point clé du bassin versant, ce projet est bloqué depuis plusieurs années par le propriétaire qui refuse actuellement tout dialogue. Des actions de concertation mais aussi réglementaires sont prévues avec la DDT, la DREAL, la gendarmerie, la mairie et la CCI.

Concernant la gestion du pluvial, l'année 2018 a été très riche. En effet de nombreuses communes ont lancé un Schéma de Gestion du pluvial suivi par le SISN. L'animatrices continue en 2019 à suivre ces projets et à aider les communes à mettre en œuvre les programmes d'actions qui en découlent avec l'aide du technicien bassin versant.

2019 sera aussi marquée par une grande avancée dans les études et travaux de lutte contre le ruissellement menés par le technicien versant avec l'appui de l'animatrice du contrat. La DIG pour les travaux issus de l'étude sur Launette devrait être validée en 2019 et l'étude sur l'Aunette très attendue par les élus de ce territoire sera mise en œuvre au cours de cette année.

Les retours d'expériences issus de l'étude sur Launette nous ont permis d'être très vigilants pour cette seconde étude sur l'Aunette et d'y inscrire en priorité des actions de concertation et de cocréation du programme d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés. Là encore, la concertation est une priorité du SISN, garante de la réussite des projets.

Enfin, grand enjeu de l'année 2019 : la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Il s'agit ici d'apporter aux collectivités gestionnaires, ou futures gestionnaires de la compétence eau potable, un outil d'aide à la décision et de programmation. Demandée par l'AESN, cette étude est devenue une conditionnalité d'obtention des subventions AESN pour tous travaux concernant l'eau potable. Le but est de rassembler au travers de cette étude l'ensemble des acteurs de l'eau potable du territoire afin de leur proposer un diagnostic de l'état des ressources et du patrimoine. Cet état des lieux constituera le point de départ pour co-construire un programme de travaux adapté aux enjeux de chaque collectivité tout en visant une optimisation des dépenses et une protection de la ressource par la proposition d'interconnexions.

L'année 2019 sera donc une année basée sur la concertation dans tous les grands enjeux du contrat, année idéale pour commencer à préparer un futur Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).

La préparation dès cette année 2019 d'un nouveau contrat permettra ainsi d'assurer une continuité de la dynamique mise en place. Il s'agira, comme en 2015, de créer une large consultation, via un appel à projet par exemple, afin de recueillir les idées de projets de chaque collectivité et acteur du territoire. Ainsi le futur contrat aura la garantie d'une implication importante de ces porteurs de projet tout en maintenant une dynamique et un suivi assurés par l'animation du SISN.

Annexes

Annexe 1. Arrêté Interdépartemental validant les nouveaux Statuts du SISN	81
Annexe 2. Arrêté préfectoral de transfert de la gestion de la digue de la Nonette à l'Entente Oise Aisne	91

Annexe 1. Arrêté Interdépartemental validant les nouveaux Statuts du SISN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE
PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
PRÉFET DU VAL D'OISE

Préfète
Secrétaire Général
Direction des Collectivités Locales
et des Élections
Bureau du Contrôle de la Légalité
et des Élections

Arrêté portant modification des statuts
du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LA PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 à L.5212-34 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;
- Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2001 portant création du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette ;
- Vu la délibération du comité syndical en date du 14 mars 2018 proposant la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette ;
- Vu les délibérations des conseils communautaires de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise, des Communautés de communes de l'Aire Cantilienne, du Pays de Valois, de Senlis Sud Oise et des Plaines et Monts de France portant sur la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette ;
- Vu les délibérations des conseils municipaux des communes d'Ermenonville, Lagny-le-Sec, Le Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin, Montgé-en-Goële et Othis portant sur la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette ;
- Vu l'accord tacite des conseils communautaires des Communautés d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autonome et de Roissy Pays de France en date du 23 juin 2018 ;
- Vu l'accord tacite des conseils municipaux des communes de Baron, Boissy-Fresnoy, Chèvreville, Eve, Fresnoy-le-Luat, Montagny-Sainte-Félicité, Oignes, Péroy-les-Gombries, Rosières, Silly-le-Long, Trumilly, Ver-sur-Launette, Versigny, Villers-Saint-Genest, Saint-Maximin, Saint-Mard, Dammartin-en-Goële et Rouvres en date du 23 juin 2018 ;
- Considérant que les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales sont respectées ;

1

Considérant que conformément à l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France exerce, depuis le 1er janvier 2018, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence GEMAPI ;

Considérant que les communes d'Othis, Saint-Mard et Dammartin-en-Goële (membres de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France) étaient, jusqu'au 31 décembre 2017, membres du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques » (aménagement du bassin versant de la Nonette, protection et restauration des écosystèmes aquatiques, protection et restauration des zones humides) ;

Considérant qu'en application du IV bis de l'article L.5216-7 du Code général des collectivités territoriales, « pour la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations mentionnée à l'article L.211-7 du Code de l'environnement, lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération dont le périmètre est totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de ce syndicat, la communauté d'agglomération est substituée au sein du syndicat aux communes qui la composent ».

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de l'Oise, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : les statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette sont modifiés conformément à ceux annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3 : les Secrétaires Généraux des préfectures de l'Oise, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise, les Directeurs départementaux des finances publiques de l'Oise, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise, le Président du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, les Présidents des communautés d'agglomération et des communautés de communes et les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Oise, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

Fait à Beauvais, le 02 OCT. 2018

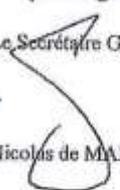
Pour le Préfet de l'Oise et par
délégation,

Le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI

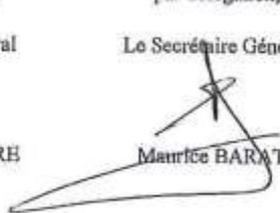
Pour la Préfète de Seine-et-Marne
et par délégation,

Le Secrétaire Général


Nicolas de MAISTRE

Pour le Préfet du Val d'Oise et
par délégation,

Le Secrétaire Général


Maurice BARATE



Statuts du SISN



Vu l'article L211-7 du code de l'environnement,

Vu l'article R212-33 du code de l'environnement,

Vu les articles L215-14 et R215-2 du code de l'environnement

Vu les articles L5711-1 à L5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L5211-61 alinéa 2, L5214-21 et L5216-7 I bis du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 15 décembre 2017 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN),

Considérant la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, instituant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » auprès des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu les délibérations des communautés de communes et d'agglomération représentant les communes membres du syndicat dans l'exercice de leurs compétences de portage du SAGE et d'une partie de leur compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu la délibération du Conseil syndical du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette du 8 mars 2018 portant sur les modifications statutaires visant la composition, la représentation et le fonctionnement du syndicat,

ARTICLE 1 : COMPOSITION ET DÉNOMINATION

En application des articles L5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé à la carte entre :

- L'Agglomération de la Région de Compiègne ;
- La Communauté de communes Senlis Sud-Oise ;
- La Communauté de communes du Pays de Valois ;
- La Communauté d'agglomération Creil Sud Oise ;
- La Communauté de communes Plaines et Monts de France ;
- La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
- La Communauté de communes Aire Cantillienne ;
- La Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte ;
- Les communes de BARON, BOISSY-FRESNOY, CHÈVREVILLE, ERMENONVILLE, ÈVE, FRESNOY-LE-LUAT, LAGNY-LE-SEC, MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, OGNES, PEROY-LES-GOMBRIES, LE PLESSIS-BELLEVILLE, ROSIÈRES, SILLY-LE-LONG, TRUMILLY, VER-SUR-LAUNETTE, VERSIGNY, VILLERS-SAINT-GENEST ;

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE

- Les Communes de SAINT-MARD, OTHIS, DAMMARTIN-EN-GOËLE, ROUVRES ;
- La Commune de SAINT-MAXIMIN.

Ce syndicat mixte garde la dénomination de Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.

ARTICLE 2 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social du Syndicat est fixé à l'adresse suivante : 6-8 rue des Jardiniers, 60300 SENLIS

ARTICLE 3 : DURÉE

Le Syndicat est créé pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 : OBJET ET COMPÉTENCES

Le Syndicat a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir pour ses membres, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Nonette.

L'objet du Syndicat s'inscrit dans :

- les principes de solidarité amont-aval ;
- l'atteinte et le maintien du bon état des eaux, à savoir du bon état écologique et chimique des eaux superficielles et du bon état quantitatif et chimique des eaux souterraines, tel que défini dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette ;
- le strict respect des droits et des obligations des riverains et de leurs associations, notamment d'entretien régulier, par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives tel que défini à l'article L215-14 du code de l'environnement.

Pour répondre à son objet, le Syndicat propose d'exercer pour ses membres les compétences non obligatoires suivantes :

- ❖ **Compétence 1 nommée « GEMA » : missions 1 ; 2 et 8 de la compétence GEMAPI telle que défini au I de l'article L211-7 du code de l'environnement.**

Le syndicat :

- entreprend toute étude, travaux et actions d'animation et de communication inscrits dans sa programmation pluriannuelle (contrat global notamment), outil de planification et de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette, pour :
 - l'aménagement du bassin versant de la Nonette en vue d'assurer l'atteinte du bon état écologique, (**mission 1** de la compétence GEMAPI telle que définie au I de l'article L211-7 du code de l'environnement),
 - l'entretien et l'aménagement des cours d'eau (**mission 2** de la compétence GEMAPI telle que défini au I de l'article L211-7), dans le cadre d'un programme de travaux déclaré d'intérêt général et dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologique des eaux au sens de la

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE

Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE) tels que définis à l'article L215-7-1 du code de l'environnement, à l'exclusion de l'entretien régulier défini à l'article R215-2 du code de l'environnement qui doit être assuré par les propriétaires,

- o la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques par l'amélioration de la continuité écologique, la suppression de seuil, la diversification des écoulements, la remise en fond de vallée et la protection et la restauration des zones humides (**mission 8** de la compétence GEMAPI telle que défini au I de l'article L211-7 du code de l'environnement).

❖ **Compétence 2 nommée « SAGE » : portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nonette.**

Le syndicat :

- assure le secrétariat technique et administratif, ainsi que l'animation de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette. (**mission 12** telle que définie au I de l'article L211-7 du code de l'environnement)
- Afin d'assurer son rôle d'animation du SAGE (mission 12 de la compétence GEMAPI telle que définie au I de l'article L211-7), le SISN sera amené à exercer une mission de coordination, d'animation et de communication sur le territoire et une assistance technique aux maîtres d'ouvrage de projets en lien avec la ressource en eau sur le territoire, notamment afin d'assurer la mise en œuvre du contrat global.

ARTICLE 5 : ADMINISTRATION

5.1 - Conseil Syndical

COMPOSITION :

Le syndicat mixte est administré par un conseil syndical composé de délégués représentant les collectivités. Le nombre de délégués par collectivité et leur nombre de voix sont définis selon la ou les compétences transférées au syndicat, la surface située sur le bassin versant de la Nonette et le nombre d'habitants sur ce même bassin. L'utilisation de pondération (nombre de voix par délégué) permet de ne pas constituer une assemblée trop importante, permettant une administration et des échanges facilités.

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE

Communautés de Communes/Agglomération	Catégorie	nombre de délégués	ponds de chaque voix	nombre voix total
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	GEMA	1	5	5
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	SAGE+GEMA	1	6	6
Communauté de Communes de l'Aisne Cantilienne (CCAC)	SAGE+GEMA	5	13	78
Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	SAGE+GEMA	1	6	6
Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV)	GEMA	5	18	90
Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO)	SAGE+GEMA	6	19	114
Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)	SAGE+GEMA	1	6	6
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)	GEMA	4	5	20
BARON	SAGE	1	1	1
BOISSY FRESNOY	SAGE	1	1	1
CHÈVREVILLE	SAGE	1	1	1
ERMENONVILLE	SAGE	1	1	1
ÈVE	SAGE	1	1	1
FRESNOY-LE-LUAT	SAGE	1	1	1
LAGNY-LE-SEC	SAGE	1	1	1
MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ	SAGE	1	1	1
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	SAGE	1	1	1
OGNES	SAGE	1	1	1
PEROY-LÈS-GOMBRIES	SAGE	1	1	1
PLESSIS-BELLEVILLE (LE)	SAGE	1	1	1
ROSIÈRES	SAGE	1	1	1
SILLY-LE-LONG	SAGE	1	1	1
TRUMILLY	SAGE	1	1	1
VER-SUR-LAUNETTE	SAGE	1	1	1
VERSIGNY	SAGE	1	1	1
VILLERS-SAINT-GENEST	SAGE	1	1	1
SAINTE-MAXIMIN	SAGE	1	1	1
OTHIS	SAGE	1	1	1
DAMMARTIN	SAGE	1	1	1
SAINT MARD	SAGE	1	1	1
ROUVRES	SAGE	1	1	1
TOTAL		48	101	484

MODALITÉS DE VOTE :

Chaque délégué titulaire dispose d'une ou plusieurs voix délibératives au conseil syndical comme défini dans le tableau ci-dessus. En cas d'absence d'un délégué titulaire, la ou les voix sont données à un délégué suppléant.

ATTRIBUTIONS :

Le conseil syndical élabore son règlement intérieur et règle par délibération les affaires du Syndicat sur :

- Budgets, comptes, emprunts et acceptation de dons et legs,
- Répartition des charges entre les membres,
- Bilans et évaluations annuels et pluriannuels nécessaires,
- Effectifs et statuts du personnel,

- Validation des programmes d'actions,
- Modifications statutaires,
- Admission et retrait des membres,
- Transfert du siège,
- Représentation du syndicat auprès des partenaires.

Il peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions, à l'exception des attributions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le contenu et les modalités de mise en œuvre de ces délégations sont fixés dans le règlement intérieur.

5.2 - Bureau

Le conseil syndical élit parmi les délégués qui le composent un bureau constitué de 7 membres dont :

- le Président,
- deux vice-présidents, dans le respect des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT.

Les membres du bureau sont élus pour la durée du mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Les modalités de fonctionnement et de modification du Bureau sont fixées dans le règlement intérieur.

Le Président est chargé de l'exécution des délibérations prises par le conseil syndical ou par le bureau.

Le président :

- représente le Syndicat dans tous les actes de la vie civile,
- prépare et exécute les délibérations du Conseil syndical,
- est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Syndicat,
- représente le Syndicat en justice,

En cas d'empêchement, il peut donner délégation de pouvoir aux Vice-Présidents.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le Syndicat pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exécution des missions constituant son objet.

6.1 - Ressources

Les ressources du Syndicat comprennent :

- les contributions versées par les membres adhérents,
- les subventions ou dotations qui peuvent lui être allouées,
- les produits des dons et legs,
- les produits des emprunts,
- les produits des redevances correspondant aux services rendus ou aux prestations fournies,
- les intérêts et revenus des biens meubles ou immeubles, et des valeurs lui appartenant,
- les capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel,
- toutes autres ressources autorisées par la loi.

6.2 - Contributions

La contribution des membres du Syndicat est calculée selon une clé basée sur les critères et la répartition suivante :

- 50 % de la population du membre dans le bassin versant de la Nonette ;
- 50 % de la surface du membre dans le bassin versant de la Nonette.

Cette clé de répartition est valable pour les contributions au budget du SAGE et au budget de la GEMA, selon la ou les compétences transférées.

L'actualisation des cotisations en application de la clé de répartition est prise par délibération du conseil syndical pour tenir compte de l'évolution des critères.

6.3 - Comptabilité et receveur

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent au Syndicat. La comptabilité est tenue par les services administratifs du Syndicat, sous l'autorité du Président et sous le contrôle du Conseil Syndical.

Le receveur est le trésorier de Senlis.

ARTICLE 7 : ADHÉSION- RETRAIT DE MEMBRE

L'adhésion de nouveaux membres est soumise à délibération du conseil syndical. Les modalités d'adhésion sont fixées par le règlement intérieur du syndicat en application des dispositions de l'article L5211-18 du CGCT.

Un membre peut solliciter son retrait du syndicat suivant la procédure et dans les conditions prévues aux articles L5211-19 et L5211-25-1 du CGCT.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS STATUTAIRES – DISSOLUTION – LIQUIDATION

Les modifications statutaires, la dissolution du Syndicat ainsi que les conditions de liquidation sont prononcées par délibération du Conseil syndical dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts et le règlement intérieur, il est fait application des dispositions applicables aux syndicats de communes et aux dispositions générales applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions des présents statuts.

ARTICLE 10 : COMITÉS THÉMATIQUES

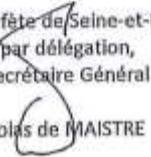
Pour le bon fonctionnement du syndicat et l'avancement des projets, des comités thématiques sont mis en place selon les enjeux du bassin versant (milieux aquatiques, communication ...). Les présidents de chaque comité seront désignés par le Conseil Syndical. Peuvent siéger des personnes non élues (experts, personnes référentes locales...) à la demande des présidents de chaque comité.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **02 OCT. 2018**
portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.

Pour le Préfet de l'Oise
et par délégation,
le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI

Pour la Préfète de Seine-et-Marne
et par délégation,
le Secrétaire Général


Nicolas de MAISTRE

Pour le Préfet du Val d'Oise et par
délégation,
le Secrétaire Général


Maurice BARATE

Annexe 2. Arrêté préfectoral de transfert de la gestion de la digue de la Nonette à l'Entente Oise Aisne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT COMPLÉMENT A L'AUTORISATION RECONNUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT

LA DIGUE SITUÉE ENTRE L'AUTOROUTE A1
ET LE MOULIN SAINT-ETIENNE SUR LA NONETTE

COMMUNE DE SENLIS

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-1, L211-3, R.214-1, R.214-112 à R.214-132 ;

VU le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2006 relatif aux prescriptions complémentaires pour une berge endiguée existante sur la Nonette à Senlis intéressant la sécurité publique ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mars 2013 portant complément à l'autorisation reconnue au titre de l'article L.214-6 du code de l'environnement concernant la digue située entre l'autoroute A1 et le moulin Saint-Étienne sur la Nonette ;

VU l'arrêté interdépartemental du 19 juin 2018 portant modification des statuts du syndicat mixte Entente Oise-Aisne ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 2 octobre 2018 portant modification des statuts du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette ;

VU la délibération de la communauté de communes Senlis Sud Oise du 13 février 2018 transférant la compétence « prévention des inondations » auprès du syndicat mixte Entente Oise-Aisne ;

VU le courrier du 13 juin 2018 du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette adressé au Préfet de l'Oise, demandant de ne plus être identifié en tant que gestionnaire de la digue dite « de la Nonette à Senlis » ;

VU la demande de l'Entente Oise-Aisne adressé à la directrice départementale des Territoires de l'Oise par intérim par mail du 20 novembre 2018 ;

CONSIDERANT l'enjeu de sécurité publique que représente la digue en cas d'éventuelle défaillance de l'ouvrage, qui nécessite de fixer les modalités relatives à la sécurité de la digue de la Nonette ;

CONSIDERANT la nécessité d'identifier le gestionnaire de la digue de la Nonette conformément à l'article 3 du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des Territoires de l'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1

L'article 3 « Propriété sommaire de l'ouvrage » de l'arrêté du 13 mars 2013 est modifié comme il suit.

La phrase « Le Syndicat intercommunal du SAGE de la Nonette assure l'exploitation de la digue. » est remplacé par : « Le syndicat mixte Entente Oise-Aisne assure l'exploitation de la digue. »

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et mis en ligne sur le site Internet Départemental de l'État (IDE).

ARTICLE 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, le directeur départemental des Territoires de l'Oise et le Directeur du syndicat mixte Entente Oise-Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté est adressée à :

- Mme la Présidente du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette.

Fait à Beauvais, le 03 JAN. 2019


Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général,

Dominique LEPIDI

2/2



Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
11, rue de Meaux,
60300 MONT-L'ÉVÈQUE

www.syndicat-sage-nonette.fr
www.facebook.com/syndicatnonette